
Feron, Alexandre

Studies

1930

Maignart 2e Partie

Follow this and additional works at: https://via.library.depaul.edu/vdpstd_fer

Recommended Citation

Maignart 2e Partie.

https://via.library.depaul.edu/vdpstd_fer/3

This Article is brought to you for free and open access by the Studies at Via Sapientiae. It has been accepted for inclusion in Feron, Alexandre by an authorized administrator of Via Sapientiae. For more information, please contact digitalservices@depaul.edu.

La Vie et les Œuvres
de
Charles MAIGNART de BERNIÈRES
(1616 - 1662)

L'organisation de l'Assistance publique
à l'époque de la Fronde

par Alexandre FÉRON

Rouen, 1930

Seconde partie

**L'organisation de l'Assistance publique à l'époque de
la Fronde**

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

M. DE BERNIÈRES ET LA COMPAGNIE DU SAINT-SACREMENT

Nous connaissons désormais suffisamment M. de Bernières pour aborder le point capital de cette étude : l'Assistance à l'époque de la Fronde. Cependant, comme sur tout ce livre ne cessera de planer l'ombre de la Compagnie du Saint-Sacrement, il convient d'élucider tout d'abord en un chapitre préliminaire la question de l'affiliation de M. de Bernières à la fameuse Société secrète.

Depuis la publication des *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, en 1900, depuis surtout la thèse retentissante de M. Raoul Allier et la série remarquable d'articles de M. Rébelliau dans la *Revue des Deux Mondes*, la fameuse Société, jadis secrète, est entrée dans l'histoire. Les publications se sont multipliées, les unes d'érudition ou documentaires, d'autres de vulgarisation, en tel nombre que nous croyons inutile de revenir sur l'histoire et les caractéristiques de cette

association que d'ailleurs, dans une étude récente, entreprise spécialement au [200] point de vue régional, nous avons déjà longuement, trop longuement peut-être, exposées ¹.

Nous entrerons donc directement dans le sujet : M. de Bernières fut-il affilié à la Compagnie du Saint-Sacrement ?

LORSQUE, dans son mémoire apologétique très improprement présenté comme des «Annales», Le Voyer d'Argenson, en 1695, cite complaisamment MM. de Lamoignon, d'Ormesson, les maréchaux de France de La Mailleraie et de Schomberg, le duc de Nemours et autres, comme ayant fait partie de la Compagnie, son but, ne l'oublions pas, est uniquement de rehausser le prestige de la Société défunte et d'amener le nouvel archevêque de Paris, de Noailles, à désirer sa résurrection.

Systématiquement, d'Argenson passe sous silence les querelles qui divisèrent la Compagnie à propos du livre de Jansénius. Allait-il se réclamer du nom d'un pauvre maître des requêtes, mort en exil et compromis par son attachement à Port-Royal ? Liancourt..., passe encore, il était duc et pair, mais Maignart... ?

Ne tirons donc aucunes conséquences de l'absence de son nom dans l'énumération, très incomplète d'ailleurs, donnée dans ce plaidoyer *pro domo*, mais insistons sur ce fait que le Jansénisme de Maignart ne pouvait être un obstacle à son admission dans la Compagnie.

La Compagnie fut violemment anti-janséniste, dira-t-on. Certes..., mais plus tard. [201]

En l'année 1647, qui pourrait être à peu près la date de l'admission de Maignart dans la Société, Nicolas Cornet n'avait point encore extrait de *l'Augustinus* les Cinq fameuses Propositions. La bulle de condamnation ne sera promulguée qu'en 1653. Le Jansénisme alors ne pouvait être que latent. Certes, déjà des tendances étaient perceptibles, mais nous savons que sur l'appréciation de ces tendances, la Compagnie était divisée ², la majorité n'épousant nullement les suspicions que quelques-uns nourrissaient à l'égard de Port-Royal ; l'élection du duc de Liancourt comme directeur en 1648 et sa réélection en 1650 sont à ce sujet caractéristiques.

Rien donc qui s'opposât à ce que près de Liancourt, près de son collègue Le Nain, père du célèbre M. de Tillemont, M. de Bernières prit rang dans la Compagnie.

Ce point acquis, voyons ses œuvres comparativement aux directives de la Société.

On sait tout ce que la Compagnie a tenté pour la suppression des abus en matière ecclésiastique ; rapprochons-en ce fait signalé par Ellies Du Pin dans sa *Lettre sur l'ancienne discipline de l'Église touchant la célébration de la Messe*

«Qu'il me soit permis de rapporter là-dessus ce que j'ai ouï dire d'un sage et pieux magistrat — en marge : M. de Bernières — qui, touché de voir des prêtres qui attendoient dans les chapelles pour dire la messe qu'on leur eut donné à chacun une rétribution, et qui ne la disoient pas quand il n'en venoit point, jugeant ces prêtres peu dignes de célébrer dans cette disposition, il leur distribuoit gratuitement à chacun au delà de ce qu'ils pouvoient espérer de leur rétribution en leur faisant promettre qu'ils ne diroient pas la messe ce jour là.» ³. [202]

Cela n'est-il pas tout à fait dans l'esprit d'un confrère du Saint-Sacrement... et d'un disciple de Port-Royal ?

Dans le même ordre d'idées, un autre rapprochement s'impose entre les préoccupations de la Compagnie pour assurer dans les rues le respect au Saint-Sacrement et les fondations que, non pas Maignart, nous avons vu que sa fortune personnelle était des plus limitées, mais sa mère fit dans toutes les paroisses où elle avait droit de présentation.

¹ Cf. A. FERON. *Introduction à l'étude des Sociétés secrètes catholiques dans le diocèse de Rouen aux XVIIe et XVIIIe siècles*, dans *Précis des travaux de l'Académie de Rouen*. Année 1926.

² Mémoires du P. René Rapin. Tome II, p. 330.

³ ELLIES DU PIN, *op. cit.* chap. 10. Mauvaises vues dans lesquelles on peut s'approcher de l'autel, p. 230.

Dès 1637, la Compagnie du Saint-Sacrement cherchait à remédier au «peu de respect que l'on rendoit au Saint-Sacrement lorsqu'on le portoit aux malades». Fréquemment, par la suite, cette question revint à l'ordre du jour des séances, jusqu'à ce que, par l'entremise d'un grand vicaire affilié à la Compagnie, un mémoire fût présenté à l'Archevêque de Paris proposant qu'avant de sortir de l'église douze coups de cloche fussent sonnés pour inciter les paroissiens à accompagner le Saint-Sacrement, qu'il ne soit jamais porté autrement que sous le dais... etc. ⁴.

Et voici d'autre part la fondation faite à Rouville par l'a mère de Maignart :

«...Françoise Puchot veufve de feu Charles Maignart... [etc.] meue de déuotion spéciale vers le très St-Sacrement de l'autel fonde et donne en l'Église et paroisse de Rounille scauoir : deux lanternes en façon de fallotz qui seront portez devant le St-Sacrement que l'on porte aux mallades, avec deux bougies blanches du poids de deux onces chacune pour mettre dans lesd. lanternes et apprez posez dans la chambre des mallades proche le St-Sacrement. Et auparauent sera sonné quinze coups de la grosse cloche pour aduertir ceux qui désireront accompagner le St-Sacrement. Et estant à la gonie de la mort sera sonné vingt [203] coups de suite de lad. cloche pour excitter les personnes à prier Dieu pour lui... [suit la fondation d'un obit].» ⁵.

Des fondations identiques furent faites aux paroisses d'Yébleron, Beuzemouchel, Saint-Martin de Quevillon et La Vaupalière. A Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen, fondation semblable quoique plus solennelle : Le Saint-Sacrement sera porté «sous le poille soustenu par deux ecclésiastiques» ; quatre flambeaux de cire blanche remplac. ent les fallots des fondations précédentes ⁶.

Le Nécrologe de Port-Royal, faisant l'éloge de M. de Bernières, écrit :

«On ne peut lui refuser le titre de père des pauvres pour la charité et la tendresse qu'il avoit à les secourir. Il en a laissé un monument perpétuel en faisant bâtir à Rouen un hôpital, tant de son propre bien que des aumônes qu'il a eu soin de procurer pour ce sujet. Il a fait aussi élargir le lieu où l'on retiroit les malades de la contagion qui a été d'un grand soulagement pour ces pauvres affligez.» ⁷.

On sait comment fut composé ce Nécrologe, écrit au jour le jour «à mesure que ces grands serviteurs de Dieu sortoient de cette vie mortelle» ; les notices individuelles ayant pour auteurs «ceux qui avoient été témoins» des faits rapportés «et le plus souvent les religieuses» du monastère. Ces renseignements seraient donc vraisemblablement dus à sœur Franc~oise de SainteThérèse, la fille même de Maignart.

Longtemps ce texte demeura pour nous énigmatique ; finalement nous étions tentés de l'attribuer à quelque illusion de l'amour filial, lorsqu'il nous fut donné de le vérifier sur un point. [204]

La notice du Nécrologe mentionne en effet deux interventions distinctes de Maignart, l'une touchant un hôpital sans autre désignation, l'autre relative à l'élargissement du lieu où l'on renfermait les pestiférés. Pour ce dernier, nous croyons avoir démontré de façon péremptoire ⁸ que ce fut M. de Bernières qui, par la publication d'un «tract» faisant aujourd'hui l'orgueil des bibliophiles qui le possèdent, organisa la souscription qui permit l'agrandissement du «Lieu de Santé». Sur le modèle des feuilles qu'il publiait alors à Paris pour venir en aide aux provinces ruinées par la guerre, il rédigea sous le titre de *Récit de ce qui s'est passé en l'établissement des*

⁴ Cf. *Annales, de la Compagnie du Saint, Sacrement*, pp. 71 et 72. — Raoul ALLIER. *La Cabale des Dévots*, p. 131.

⁵ A. FERON. *Contrib. à l'hist. du Jansénisme. La Cure de Rouville* (en Appendice).

⁶ A. FERON, *op. cit.*

⁷ *Nécrologe de Port-Royal*, p. 286.

⁸ *Dans : Un Rouennais méconnu : Ch. Maignart de Bernières. Notes sur la participation janséniste à l'établissement d'Hôpitaux rouennais. Rouen, Lestringant, 1924, in-4 °, 35 pp.*

*Hospitaux le Saint Louis et de S. Roch ; Pour les malades et convalescents de la peste... [etc.], l'appel à la charité qui permit l'achèvement des travaux*⁹,

On nous accordera volontiers que cette vérification partielle des dires de Port-Royal, surtout étant donné la source d'où ils émanent, crée pour l'ensemble une présomption des plus sérieuses.

Nous n'avons pu, jusqu'alors, recueillir le moindre document touchant l'intervention de Maignart dans l'établissement de cet hôpital non désigné dans le Nécrologe, mais faut-il s'en étonner ?

D'après la date et les circonstances, il ne peut être question que des bâtiments entrepris vers 1651, à la Maresquerie, en vue du «renfermement des mendiants», en annexe de l'hôpital existant déjà et formant aujourd'hui l'Hôpital Général.

On voit dans Farin que, cherchant un moyen de secourir les pauvres sans encourager la fainéantise, le Parlement de Normandie, de 1534 à 1613, avait fait divers règlements. On avait même, dès 1602, par les soins de Claude Groulard, premier [205] Président, acheté une place et bâti des maisons sur la paroisse Saint-Vivien pour, à l'exemple de la ville de Lyon, loger et faire travailler les pauvres mendiants, «mais tous ces efforts se sont trouvés inutiles ; le nombre des pauvres s'augmentant de plus en plus ne laissoit presque aucune espérance de les pouvoir renfermer dans un lieu si estroit...»

Farin, pour cette période 1534 à 1613, précise volontiers. Or, remarquons maintenant, à propos des événements de 1651 sur lesquels, contemporain des faits, il eut pu, sans aucun doute, nous fournir d'amples renseignements, remarquons sa discrétion subite :

«Mais enfin la divine bonté a fait heureusement réussir ce projet l'an 1651 *par le bon conseil des personnes charitables et zélées pour le bien public.*»¹⁰

La raison de ce mutisme ? Simplement que la création des hospices, ou pour mieux dire le «renfermement des mendiants» dans les hospices, entrepris ou tenté à cette époque sur tous les points du royaume fut, nous le savons aujourd'hui par les Annales..., l'œuvre du Saint-Sacrement ; «le chef-d'œuvre de la Compagnie»¹¹ écrit d'Argenson, «l'ouvrage le plus éclatant et le plus utile»¹², le premier auquel on travaillait dès l'établissement d'un nouveau groupe.

A Rouen, les premiers directeurs : Damiens, Lambert de La Motte..., nous l'avons démontré dans notre étude sur les Sociétés secrètes catholiques¹³, furent des confrères. «Les personnes charitables et zélées pour le bien public» de Farin, ces anonymes qui, par leurs conseils, leurs suggestions, leur influence, permirent la réussite de l'entreprise, ne sont autres que [206] MM. du Saint-Sacrement. Or, Port-Royal est formel, dans cette entreprise, un rôle capital revient à Maignart... mais, par la Compagnie, son nom, à priori comme affilié, à fortiori comme janséniste, ne pouvait être dévoilé.

Cependant, dans une affaire de moindre envergure, une fois, incidemment d'ailleurs, le nom de M. de Bernières est cité dans les Annales.

«Le dernier de décembre [1648], la Compagnie de Paris écrivit une lettre circulaire à toutes les compagnies du royaume pour les convier d'appuyer l'exécution de trois arrêts du Conseil donnés sur le rapport de M. de Bernières, M^o des Requêtes, contre divers abus...»¹⁴.

Cela ne tirait pas à conséquences, d'Argenson crut pouvoir laisser passer ce nom suspect.

Voyons de quoi il s'agissait.

Au début d'octobre 1648, Maignart avait entrepris, à titre bénévole, une série de visites dans les prisons du Vexin, voulant, dit-il dans le rapport qu'il en rédigea, «s'informer suiivant le deub de

⁹ Cf. infra, p. 291, note.

¹⁰ *Histoire de la Ville de Roven...* édit. de 1668. T. II, p. 378.

¹¹ *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, p. 242.

¹² Ibidem, p. 239.

¹³ *Précis des travaux de l'Académie de Rouen*, 1926.

¹⁴ *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, p. 102.

[sa] charge et en exécution des ordonnances». si les officiers des lieux faisaient leur devoir. Le 9, il était à Mantes le 11 à Vernon, de là il se rendit aux Andelys, puis à Pont-de-l'Arche, revint aux Andelys pour terminer par Gisors et Pontoise, d'où il partait vers la mi-novembre.

A Mantes, ayant convoqué le lieutenant général et le procureur du roi au bailliage, le maire et l'un des élus, il se rendit à la prison, et voici la première question qu'il posa : Célèbre-t-on la sainte Messe les dimanches et fêtes en la chapelle dudit lieu pour la faire entendre aux prisonniers ? Et sur la réponse que «lesdits prisonniers n'entendoient le divin service que fort rarement», [207] il requiert le lieutenant général de tenir la main à ce que ladite messe soit célébrée chaque dimanche tant qu'il y aura des prisonniers.

A Vernon, «dans le chasteau et place forte qui est au bout du pont», où étaient alors cinquante-trois prisonniers de guerre — ils étaient primitivement quatre-vingt-quatre, mais les autres s'étaient évadés quelques jours auparavant — même question, et sans doute même réponse, car Maignart parcourt le château, choisit «un lieu convenable pour l'établissement d'une chapelle», convie les religieux Pénitens à y assurer le service divin et enjoint aux échevins de «faire travailler en diligence pour estre la Ste Messe célébrée audit château» dès le dimanche ensuivant.

Aux Andelys, quoiqu'il y eut un chapelain désigné, et payé, il n'y avait ni chapelle ni autel. A Pontoise, le plancher de la chapelle était «entièrement fondu» en sorte que le prêtre était obligé de passer par-dessus une planche et, même en célébrant, était «en péril de sa vie».

Partout Maignart prend les mesures immédiates qui s'imposent.

Son zèle d'ailleurs ne se borne pas au spirituel. En divers endroits des prisonniers pour dettes sont élargis. Un prêtre emprisonné depuis cinq jours, sans pain, attendait que l'on lui fit connaître le motif de sa détention. Ailleurs, «le pain du roy» n'étant pas fourni aux prisonniers, quelques-uns étaient morts «après trois semaines de disette et nécessité». A Pont-de-l'Arche, où les prisons étaient en ruines, il avait entendu les doléances des échevins : depuis cinq ans la ville était surchargée par la subsistance des prisonniers de guerre et de plus isolée, privée de foire et de marché par la rupture des ponts depuis deux ans en ça...

Le plus souvent, devant la gravité des abus ou l'étendue [208] du mal, M. de Bernières n'avait pu que donner acte aux intéressés de leurs déclarations ou de leurs plaintes, mais du moins auteurs et victimes étaient dûment informés, tout allait être représenté «où il appartiendra»¹⁵.

En effet, le 9 décembre suivant, sur le rapport de M. de Bernières, le Conseil du roi rendait divers arrêts¹⁶ ; l'un touchant la réparation du pont de Vernon que, lors de son passage en cette ville, Maignart avait trouvé «en grande détresse» et plusieurs arches menaçant ruine. Trois autres arrêts étaient relatifs à l'état des prisons, aux extrêmes nécessités des prisonniers auxquels manquaient et le pain et la paille, enfin aux avances faites par les bourgeois pour la subsistance des prisonniers de guerre.

Ce sont ces trois derniers arrêts que la Compagnie du Saint-Sacrement crut devoir, par lettre circulaire, communiquer à toutes les Compagnies du royaume.

Seule la conformité entre les œuvres de M. de Bernières et les directives de la Compagnie serait déjà grandement significative ; mais un document existe qui doit lever toute incertitude, et c'est précisément cette lettre-circulaire aux groupes provinciaux dont un exemplaire a été récemment retrouvé parmi les [209] papiers de la Compagnie de Marseille. Voici ce document

¹⁵ La minute du procès-verbal de cette tournée de Maignart, portant ses signatures à côté de celles des officiers intéressés, ainsi qu'une expédition avec corrections et variantes de la main de M. de Bernières, pièces jadis possédées par M. Félix, ont été acquises par les Archives de la S.-Inf. où elles sont actuellement conservées (fonds Félix ; non classé, mais la liasse contenant ces documents porte au dos : Procès-verbaux de Maignart de Bernières relatifs aux prisons).

¹⁶ Archives Nationales. Registres du Conseil, E 233c, pp. 109, 111, 113 et 125.

«Messieurs et très chers Confrères,

«Le conseil du Roy a donné trois arrests sur le raport de Mr de Bernières, Maistre des requestes, des grands abus et désordres qu'il a remarqué ès prisons des villes mentionnées en iceulx, où il s'est transporté par ung motif *de charité* à ses frais et *despens*, lesquels arrests sont de telle importance qu'ilz méritent d'estre exécutez par tout le royaume, y ayant apparence qu'il y a pareils abus ou partye d'iceulx par toutes les prisons. Et pour ce, nous avons creu debvoir vous les envoyer pour en poursuivre l'exécution à Marseille, s'il y a sujet de le faire, comme aussy aux sièges royaux qui sont de vostre ressort ausquelz fauldra pareillement envoyer les dictz arrests ; deux desquels sont de la cognoissance des trésoriers de France que vous leur délivrerez s'il vous plaist et priez de satisfaire au contenu d'iceulx, désirant que l'exécution des dictz trois arrests puissent produire d'aussy bons effects en vos quartiers comme ils font ès dictes villes ou a esté le dict sieur de Bernières. *Lequel a aussg pourveu d'ailleurs que la messe soit dicte et célébrée tous les dimanches et festes de l'annce ès dites prisons, de plus à l'eslargissement de quelques prisonniers qui avoient esté emprisonnez les iours de marchez et de foires contre les ordonnances et fait deffenses aux trésoriers des tailles et du taillon de bailler séparément leurs contrainctes, mais conjointement pour le payement des deniers de leurs recettes pour éviter la foudre et l'oppression des redevables. Ledit Conseil qui a veu son procès verbal a approuvé tout ce qu'il a fait pour y avoir apporte toute la iustice et l'intégrité requise. Nous souhaittons qu'il soit imité de tous ceulx qui ont mesme pouvoir que luy. Dieu en seroit mieux servy aux prisons, la justice mieux rendue et le peuple soulagé. Vous avez tant de charité que nous ne [210] doubtons pas que de vostre part vous ne contribniez ce qui dédépendra de vous pour l'accomplissement de ce bon œuvre ce qui accroistra vostre mérite, l'estime que nous en faisons et nous obligera d'aultant plus d'estre, Messieurs et très chers Confrères...*

«Liencourt. N. Barreau. De st Firmin. Ce dernier decembre 1648.»¹⁷.

On remarquera, non seulement l'éloge discret qui est fait de M. de Bernières comme d'une personne connue de tous les confrères, mais ce fait surtout : Trois arrêts furent rendus touchant les prisons ; aucun de ces arrêts ne fait la moindre allusion à la question religieuse non plus qu'à l'élargissement des quelques prisonniers maintenus illégalement. Comment le Saint-Sacrement aurait-il connu ces choses, consignées uniquement dans le mémoire personnel de Maignart si celui-ci n'avait été en relations directes avec la Compagnie ?

Dès lors, l'affiliation de M. de Bernières, pour nous, n'est plus douteuse. L'étude des œuvres d'Assistance d'ailleurs ne fera que confirmer cette adirmation.

¹⁷ A. RÉBELLIAU. *La Compagnie secrète du Saint-Sacrement. Lettres du groupe paristen au groupe marseillais (1639-1662)*. Paris, Champion, 1908. — Cf. p. 73. Les originaux de cette correspondance sont conservés à la Bibl. Nat. Mss. Nouv. Acq. fr., 21.091.

CHAPITRE I

AVANT L'INTERVENTION DE M. DE BERNIÈRES L'ASSISTANCE À LA LORRAINE (1635-1647)

SUCCÉDANT aux troubles de la Ligue, le doux rêve de «la poule au pot» n'avait duré qu'un moment, brutalement dissipé par Ravaillac. Un instant, l'administration de Richelieu avait pu faire renaître l'espérance ; bientôt, de lourds impôts, aggravés par l'impitoyable cupidité des traitants, puis l'entrée de la France dans la Guerre de Trente Ans, avaient replongé le peuple dans la plus affreuse des misères.

Les provinces frontières, naturellement, furent parmi les plus atteintes et nous pouvons juger de leur état par ce qui se passait alors aux portes de Rouen où quelques compagnies de gens de guerre ne faisaient cependant que séjourner. De toute part, s'élevaient des plaintes sur leurs «ravages, désordres, brulements, excès, violements et inhumanités exécrables».

«Sire — lisons-nous dans les Cahiers des États de Normandie de 1638 — il est temps ou jamais que vous preniez pitié de votre pauvre peuple... Il est l'objet de l'insolence et de [212] la cruauté du soldat qu'il a vestu et armé pour votre service ; dont l'espée pourtant s'est vue tainte de son propre sang.

Les pères ont rachepté leurs fils à prix d'argent et l'honneur de leurs filles, ravy devant leurs yeux, leur feroit taire le dégast et embrazement de leurs biens... [etc.]»¹⁸.

Séguier lui-même écrit au roi à propos des gens de guerre : «En vérité le désordre est si grand que quelque règle qu'on puisse apporter, ils ruinent tout où ils passent... Ce sont des voleurs et non pas des soldats.»¹⁹

EN Lorraine, depuis 1635, tour à tour, quelquefois toutes ensemble, six armées occupaient le pays. Français, Impériaux, Espagnols et Suédois, défenseurs et ennemis, également redoutables, faisaient de cette province un lieu d'horreur. La plupart des habitants avaient déserté les villes en partie détruites et mouraient dans les bois ; d'autres, plus valides, avaient pu gagner la capitale où leurs récits terrifiants se propagèrent. *Sola Lotharingta Jerosolymam calamitate vincit* pouvait dire le confesseur du roi.

Cependant en 1639, les secours s'organisèrent. Nous lisons dans les Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement :

«Au commencement de 1639... la désolation que la guerre avoit causée en Lorraine, en Picardie et en Champagne obligea ceux de ces provinces d'abandonner leur pays et de se réfugier à Paris pour y trouver de quoi vivre. La Compagnie fut touchée de la misère de tant de pauvres et pour y remédier elle crut qu'il falloit commencer à leur donner la véritable consolation qui est [213] la spirituelle. Ainsi elle procura une mission tout exprès pour ces pauvres réfugiés, dont ils furent avertis. Elle se fit à La Chapelle, petit village près le faubourg Saint-Denis. Et à la sortie des instructions qui ne se faisoient que pour ces mêmes pauvres, on leur donnoit une aumône assez

¹⁸ *Cahiers des États de Normandie sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV*. Publiés par M. Ch. DE ROBIBLARD DE BEAUREPAIRE (*Sté de l'Hist. de Normandie*). Cf T III, p. 72

¹⁹ *Cité d'après Feillet*. Cf. infra, p 246, note 3.

forte suivant le registre qu'on avoit dressé de leurs noms et de leurs besoins, et la marque qu'ils avoient reçue pour les distinguer. Cette double charité dura plus d'un mois...»²⁰.

Naturellement, cette mission de La Chapelle fut confiée à celui auquel elle revenait pour ainsi dire de droit et comme supérieur d'un ordre spécialement fondé pour cet apostolat, et comme confrère : au supérieur des Prêtres de la Mission, à M. Vincent²¹. [214]

Vers la même époque, en avril 1639, six à huit prêtres de la Mission étaient envoyés en Lorraine «deux en chaque ville de Toul, Metz, Verdun et Nancy» et dans la lettre de St Vincent de Paul d'où nous tirons ce détail, le saint ajoute : «j'espère leur fournir deux mille livres par mois»²².

Ces deux mille livres mensuelles furent en effet fournies et au delà par les Dames de la Charité de l'Hôtel-Dieu. Mais ici et au sujet de cette association féminine, une parenthèse nous paraît indispensable.

A l'origine de la Compagnie du Saint-Sacrement, un des premiers soins des confrères avait été d'assurer l'assistance aux malades de l'Hôtel-Dieu. Dès 1633, des visites hebdomadaires, mais dont apparemment les hommes seuls bénéficiaient, étaient organisées. En 1634, la présidente Goussault²³ eut l'idée d'un groupement féminin permettant d'étendre aux femmes cette charité. Historiquement, on ne peut relever aucun lien entre cette initiative et la Compagnie du Saint-Sacrement. C'est à Saint Vincent de Paul que la présidente s'ouvrit de ce projet. Le saint selon sa méthode habituelle, temporisa. Mme Goussault insista fit intervenir l'archevêque de Paris et finalement M. Vincent se laissa convaincre et organisa la nouvelle association.

Par son but initial, par son recrutement surtout, elle se différencie nettement des nombreuses confréries de charité que depuis 1617, Vincent de Paul avait fondées dans les villages [215] les villes et jusque dans la plupart des paroisses de Paris. Comme dans la Compagnie du Saint-Sacrement, les plus grands noms s'y rencontrent avec ceux de la noblesse parlementaire, et l'on conçoit, étant donné l'influence individuelle des associées, que le but primitivement proposé se soit progressivement élargi. Ce fut, en 1639, l'œuvre des Enfants Trouvés, puis, nous l'avons vu, l'assistance à la Lorraine, laquelle par la suite s'étendra à la Picardie, à la Champagne et aux

²⁰ *Annales de la Comp. du S.-Sacrement*, p. 82.

²¹ De même que nous avons insisté sur l'affiliation de M. de Bernières à la Compagnie du Saint-Sacrement, nous devons également *noter comme un fait* particulièrement important, celle de saint Vincent de Paul, incontestablement établie par les *Annales* (Cf. pp. 58, 74...). Ce qui fit écrire à Geoffroy de Grandmaison : «... la vérité est que ce grand saint a trouvé dans la Compagnie du Saint-Sacrement parfois l'initiatrice de sa charité et qu'il fut souvent le délégué, plus que le promoteur, de ses bonnes œuvres.» (Correspondant, 25 mars 1911, p. 105.) Voir également RÉBELLIAU, *Revue des Deux Mondes*, années 1903 et 1909 ; particulièrement novembre 1909, p. 210 : «Saint Vincent de Paul... paraît... avoir été *souvent, dans l'ordre de la charité, le bras visible des dévôts invisibles.*»

Par souci d'impartialité, signalons la thèse adverse : *Saint Vincent de Paul et la Compagnie du Saint-Sacrement*. (Bull. de littérature ecclésiastique publié par l'Institut Catholique de Toulouse, octobre 1917.) L'auteur, un père lazariste, croyons-nous, consent à reconnaître vraisemblable l'affiliation de M. Vincent à la fameuse Société ; mais n'admettant pas qu'il soit porté *atteinte à la tradition*, préfère expliquer les faits par *l'influence du saint sur la Compagnie*.

²² Lettre du 10 mai 1639. — *Saint Vincent de Paul. Correspondance, Entretiens, Documents*. Édition publiée et annotée par Pierre COSTE, Prêtre de la Mission. Paris, Lecoffre, 1920-25, 14 vol. in-8° (cf. T. I, n° 376).

²³ Geneviève Fayet, veuve d'Antoine Goussault de Souvigny, président en la Chambre des Comptes de Paris.

faubourgs de Paris. L'association s'intéressera aux prisonniers, aux galériens, à la fondation de l'Hospice-Général et même hors des frontières, à la propagation de la foi, à l'œuvre des Missions Étrangères...

On ne peut pas ne pas être frappé — l'œuvre des Enfants Trouvés mise à part — du parallélisme de cet apostolat avec celui de la Compagnie du Saint-Sacrement, parallélisme tel que si des textes formels n'établissaient l'opposition des confrères à l'idée de créer des compagnies de dames dotées de «statuts pareils à ceux de la Compagnie», on pourrait être tenté d'assimiler les deux œuvres.

Elles sont distinctes, mais il importe de remarquer que si les confrères étaient hostiles à l'établissement de groupes féminins *dans* la Compagnie, ils ne pouvaient être que favorables aux groupements charitables étrangers chez lesquels ils pouvaient rencontrer de précieux auxiliaires, et qu'en fait Messieurs du Saint-Sacrement contribuèrent de tout leur pouvoir à l'extension des Dames de la Charité ²⁴. [216]

Cela cependant ne suffit pas pour expliquer cette sorte de compénétration des deux Sociétés. Devons-nous l'attribuer à la présence d'un confrère comme directeur perpétuel des Dames, [217] à des influences... peut-être familiales — bien des noms sont communs parmi les Dames et les

²⁴ Circulaire de la Compagnie de Paris du 28 février 1644 ~

«...Ayant été advertis de plusieurs villes du royaume que l'on y désiroit avoir l'ordre de la pratique que les Dames de charité observent en la visite des pauvres de l'Hostel-Dieu de ceste ville, *nous avons fait imprimer un mémoire pour servir d'instruction à ceux qui pourront établir un semblable exercice en leur ville...*» (La Compagnie du *Très-Saint-Sacrement de l'autel à Marseille*. Documents publiés par Raoul ALLIER, Paris, Champion, 1909, in8°. — Cf., p. 179.)

Lettre de la Compagnie de Paris à celle de Marseille du 11 avril 1645 :

«...Nous n'estimons pas moins les saintes intentions de ces bonnes dames de vostre ville qui désirent faire une compagnie pour honorer le St Sacrement, s'employer aux œuvres de charité envers les pauvres malades, non seulement de ladite ville mais des hôpitaux et forcats ; pour faciliter cest établissement nous vous envoyons des livrets du règlement fait pour les dames dévotes de Paris qui assistent les pauvres de l'Hostel-Dieu et les malades de leurs paroisses...» (*Lettres du groupe parisien au groupe marseillais*, publiées par A. RÉBELLIAU. Paris, Champion, 1908 in-8°. Cf. p. 50.) ~i

Les Annales font allusion à ces faits dans le passage suivant :

«On proposa lors [en 1631] de former une Assemblée de Dames et de lui donner des statuts pareils à ceux de la Compagnie. Mais cette proposition n'eut point d'effet, et quinze ans après la même proposition fut faite de nouveau le 7e de décembre 1645 ; mais elle fut rejetée tout d'une voix comme absolument contraire à l'esprit de la Compagnie. On pensa même en faire un article des résolutions ; mais *on se contenta de faire écrire à toutes les Compagnies pour les exhorter à établir dans leurs villes une Asemblée de Dames, semblable à celle de l'Hostel-Dieu de, Paris*, pour avoir soin de visiter les malades, et de les aider dans les choses où les administrateurs ne peuvent pas s'appliquer. On fit sur ce sujet quelques imprimés qu'on leur envoya *pour enseigner de quelle manière on devoit se comporter dans ces Assemblées.*» (*Annales...*, p. 20.)

Sur cette question des Compagnies de Dames, cf. PRUNEL. *Y eut-il des Compagnies de Dames du Saint-Sacrement ?* (in Rev. pratique d'Apologétique, 1911) et notre *Introduction à l'étude des Sociétés Secrètes Catholiques*, p. 16~) (in Précis des travaux de l'Académie de Rouen, 1926.

membres du Saint-Sacrement — à de discrètes suggestions ou à une mainmise véritable. Nous ne saurions le dire.

Il importait de signaler dès à présent cette difficulté, inhérente au caractère occulte de la Compagnie du Saint-Sacrement, mais qui, pour être logique, n'en pèsera pas moins sur toutes les pages de cette étude.

Le 22 juillet 1640, M. Vincent écrivait de Paris au Supérieur des Prêtres de la Mission de Richelieu :

«Depuis deux ou trois mois Dieu nous a fait la grâce d'assembler quelques personnes de condition de cette ville pour l'assistance de la noblesse [de Lorraine] qui y est [réfugiée]. Sa providence nous fournit 6.000 livres par mois et un peu plus pour cela.»²⁵

Abelly, à propos de cette œuvre, nous donne les détails suivants :

«Or, entre [les] réfugiés de Lorraine, il se trouva plusieurs personnes de condition de tout sexe, gentilshommes et demoiselles, que la nécessité obligea aussi de venir à Paris, où... ils se trouvaient pour la plupart réduits à une nécessité d'autant plus grande qu'ils ne l'osaient faire paraître...

«Une personne d'honneur et de mérite en ayant eu connaissance en donna avis à M. Vincent et lui proposa la pensée qu'il avait eue de chercher le moyen de les assister... [M. Vincent] jugea que cette œuvre était un objet digne de la charité de quelques personnes de condition ; et en effet il en disposa sept [218] ou huit d'entre eux qui étaient d'une insigne piété, du nombre desquels : feu M. le baron de Renty...

«Ces Messieurs... prirent la résolution de se lier et associer ensemble pour secourir et assister cette pauvre noblesse... Et depuis ils continuèrent à s'assembler à Saint-Lazare tous les premiers dimanches des mois...

«Cet exercice de charité continua environ sept ans... Enfin la Lorraine s'étant un peu remise de tous ces troubles, plusieurs de ces réfugiés retournèrent en leurs maisons, et M. Vincent prit soin de leur fournir ce qui était nécessaire, tant pour leur voyage que pour subsister quelque temps...»²⁶

Abelly, ne l'oublions pas, était membre de la Compagnie du Saint-Sacrement²⁷ et, de ce fait, tenu à la discrétion ; mais un billet de st Vincent de Paul à l'une des plus zélées Dames de la Charité, la duchesse d'Aiguillon, nous donne les noms de quelques-uns de ceux qui firent partie de cette charitable association²⁸ Ce sont : Messieurs «de Liancourt», «de La Ville aux Clercs», c'est-à-dire Henri-Auguste de Loménie de Brienne ; enfin, «de Fontenay» qui est François Duval marquis de Fontenay, Sr de Mareuil. Et nous arrivons à cette [219] constatation que, sur cinq membres connus de l'Association pour la noblesse lorraine, trois : M. Vincent, le baron de Renty et le duc de Liancourt étaient notoirement alliés au Saint-Sacrement. M. de Fontenay-Mareuil, ancien gouverneur de Nancy, et sans doute comme tel s'intéressant aux misères de la Lorraine, n'était pas encore de la Compagnie... mais il y fut reçu ultérieurement. Seul Loménie de Brienne est douteux.

Celui qui fut le principal auxiliaire de M. Vincent — peut-être même l'instigateur, la «personne d'honneur et de mérite», signalée par Abelly — était le baron de Renty, l'âme de la Compagnie du Saint-Sacrement.

²⁵ S. Vincent de Paul. *Correspondance...* Édit. Coste. T. II, n° 459.

²⁶ *La Vie du vénérable serviteur de Dieu Vincent de Paul.* Par Mre Louys ABELLY. Paris, F. Lambert, 1664, in-4°.

Les textes que nous empruntons à Abelly sont pris dans l'édition moderne de 1854 en 2 vol. in-8°. Nos références se rapportant à cette édition, nous y joignons l'indication du livre et du chapitre vraisemblablement identique dans toutes ces éditions. — Cf. T. I, p. 163 (Livre I, ch. 35). [Éd. 1664, I, 167-168]

²⁷ *Annales...*, p. 170.

²⁸ S. Vincent de Paul. *Correspondance...* édit. Coste. T. II, n° 444. pp. 42-44.

Nous n'avons pas à nous étendre sur le fonctionnement de l'œuvre d'assistance à la Lorraine, qui d'ailleurs est des plus simples : les missionnaires envoyés sur les lieux par M. Vincent lui adressaient régulièrement, avec le rapport de leurs travaux, l'état des misères à secourir ; ces lettres étaient lues aux assemblées des Dames de la Charité, et les Dames, par leurs dons personnels, les aumônes reçues et des quêtes, subvenaient aux nécessités. Mais, encore à ce sujet, un document doit être cité. C'est une lettre de St Vincent de Paul à Louise de Marillac, datée :

«De Saint-Lazare ce dimanche matin»

«Dans le doute si je pourrai assister aujourd'hui à l'assemblée des Dames de la Charité qui doit se faire chez vous, à cause d'une autre que nous avons ici pour la Lorraine ²⁹, je vous envoie la lettre que m'écrivit hier Madame la duchesse [220] d'Aiguillon ³⁰ par laquelle vous verrez qu'elle me mande que ces dames peuvent commencer la quête. Elles le feront donc s'il leur plaît. *L'obligation de mettre l'argent qui en proviendra entre les mains de ces Messieurs n'y est point mise.*

«Vous ferez voir aux dames le mémoire qu'elles ont désiré que je dressasse pour donner aux dames qui quêteront, pour informer le monde de la chose ; et elles et vous ajouterez, ôterez et changerez ce que vous trouverez à propos et cela fait me l'enverrez dès aujourd'hui, afin que j'y mette les points, et le vous remettrai demain de bon matin pour l'envoyer à Madame Mestay.

«Je pense qu'il sera bon que vous disiez aux dames qu'il est à propos que l'on ne parle point des difficultés que font ces Messieurs et qu'il sera bon qu'elles se départent les emplois cette semaine ici.

«Si je puis, quoique j'en doute, je m'échapperai vers les quatre heures pour me rendre à la fin de votre assemblée...» ³¹. [221]

Quels sont donc «ces Messieurs» que nous voyons ici s'immiscer dans les quêtes et en quelque sorte régenter les Dames de la Charité... ?

L'œuvre d'assistance pour la noblesse lorraine était alimentée par quelques seigneurs «personnes de condition». En organisant cette Association, nous dit Collet ³², M. Vincent prit comme première résolution de «ne point toucher aux aumônes qui devoient être incessamment portées en Lorraine,» et secondement de «ne pas mettre cette nouvelle charge sur le compte des Dames de son Assemblée qui avoient besoin de toute leur vertu pour continuer ce qu'elles avoient si généreusement commencé.» Les caisses, comme les œuvres, étaient indépendantes. «Ces Messieurs» ne sont donc point les membres de l'Association pour la noblesse...

²⁹ Évidemment, l'Assemblée pour la Noblesse de Lorraine qui se tenait le premier dimanche de chaque mois à Saint-Lazare.

³⁰ Marie de Wignerod, marquise de Combalet, duchesse d'Aiguillon (1604-1675), fille de René, Sr de Pontcourlay, et de Françoise de Richelieu, sœur aînée du cardinal. Cf. sa Vie..., par A. Bonneau-Avenant et son Oraison funèbre par Fléchier.

Après la mort de Mme de Lamoignon, les Dames de la Charité la placèrent à la tête de leur Association (1652).

D'autre part, les relations de la duchesse d'Aiguillon avec MM. du Saint-Sacrement furent telles que, lorsqu'en 1662, la Compagnie traquée redoublait de prudence pour dissimuler ses réunions, avertie «que la cour avoit su la séance que l'on avoit tenue aux Incurables» [le 16 juin] et sur la résolution «de se tenir plus cachés que jamais», le 8 juillet suivant, «les officiers s'assemblèrent chez Madame la duchesse d'Aiguillon» (*Annales...*, p. 224). Cf. également *Annales...*, pp. 56, 91 et 151.

³¹ S. Vincent de Paul, *Correspondance*. Édit. Coste. T. II, n° 574.

³² [COLLET]. *La Vie de St Vincent de Paul*. Nancy, 1748, 2 vol. in-4°. — Cf. T. I, pp. 311-312.

Quels qu'ils soient, on nous avait toujours montré les Dames, conseillées, dirigées par S. Vincent de Paul, mais sous cette réserve, souveraines dispensatrices de leurs aumônes.... On reconnaîtra que cette lettre contrarie quelque peu cette affirmation.

En 1640-41, époque à laquelle se développait l'assistance à la Lorraine, Charles Maignart, âgé d'environ 25 ans, était encore dans ce que l'on pourrait appeler sa période mondaine, passant dans son château de Maisons les loisirs que lui laissaient ses fonctions officielles et vraisemblablement ignorant tout de ce mouvement charitable.

Nous avons cru cependant qu'il était équitable d'indiquer au moins sommairement ce qui fut accompli antérieurement à [222] son intervention. Cela nous a permis d'ailleurs de déceler dès l'origine quelques caractéristiques qui, par la suite, ne feront que s'accroître.

N'apparaît-il pas déjà que la question est loin d'être aussi simple que le voudraient les historiographes de M. Vincent ? Cette complexité de l'œuvre d'assistance, elle va cependant s'accroître encore du fait de l'intervention de M. de Bernières et de Port-Royal que jusqu'alors on voulut à tout prix ignorer.

CHAPITRE II

LES ŒUVRES D'ASSISTANCE PENDANT LA FRONDE LE RÔLE DE M. DE BERNIÈRES D'APRÈS LES DOCUMENTS ACTUELLEMENT PUBLIÉS

La vie commençait à reprendre sur les frontières lorsqu'éclatèrent les troubles de la Fronde. Simples escarmouches ! On ne se battit guère qu'à coups de quolibets et de chansons, disent les manuels. La misère cependant n'en fut pas moins profonde. La vue de cette misère fut ce qui décida de la vocation de M. de Bernières.

La première mention que nous trouvons de ses charités est dans une lettre que l'Abbesse de Port-Royal lui adressa le 23 octobre 1648.

«Je loue Dieu — écrit-elle — du bien qu'il vous a fait faire aux pauvres, et je le prie de tout mon cœur, selon votre désir, de vous augmenter la force et la lumière pour continuer un si bon emploi...».

En janvier suivant, la cour ayant quitté Paris, les troupes [224] royales s'efforçaient de bloquer la capitale. La Mère Angélique écrit alors de Port-Royal des Champs à la cellérieresse de Port-Royal, au faubourg Saint-Jacques :

«Ne soyez point en peine de nous, ma très chère sœur, Dieu nous assiste tout particulièrement. Nous sommes toutes saines et gaies... il n'y a que les misères des pauvres qui nous affligent... Je voudrais bien savoir si vraiment M. N. nous donnera pour les pauvres ; car si cela n'étoit pas assuré, je n'entreprendrais pas par ce temps horrible ce que je ne saurois sans ce secours. Dites-lui que j'ai trouvé une meilleure invention que lui pour le potage des pauvres.

«Je prends, au lieu du boisseau qui vaut cinquante sols, un petit mouton ou des fressures et des triboulets qui ne coûtent pas tant. Je fais cuire la viande, puis on la retire, on la hache par petits morceaux, et on coupe aussi le pain fort menu. On fait encore bouillir tout cela un bouillon après que les choux, que l'on a mis lorsqu'on a tiré la viande et rempli d'eau la chaudière, sont cuits. Les fêtes de Noël et hier, à cause du temps j'en ai fait faire dix à douze seaux de la sorte. Mais on y met pour quarante sols de pain, aussi il y en a pour cent cinquante personnes qui n'ont rien autre chose. Imaginez- vous qu'on trouva avant-hier une pauvre femme veuve qui a un enfant de cinq mois qu'elle vouloit tuer par faiblesse d'esprit et parce qu'elle mouroit de faim, afin d'aller quérir un nourrisson qui la feroit vivre...³³.

La Compagnie du Saint-Sacrement, en la circonstance, ne resta pas inactive. Dans les papiers de la Compagnie de Marseille, récemment découverts par M. Raoul Allier, se trouve [225] la note suivante adressée aux confrères provinciaux par le groupe central :

«Nous croions que vous serés édifiés que nous vous envoyons la coppie d'un article d'une lettre de nos confrères de Caen :

«Nostre compagnie désireroit scavoir pour son édification les grandes charités qui ont esté faites à Paris durant le siège. Je suis chargé de vous prier de nous en mander quelque chose La nostre a fait un effort extraordinaire pour la nourriture des pauvres artisans qui ne travaillent plus et a achepté quantité de fromant qu'elle a mis dans un grenier séparé et fait faire du pain toutes les semaines que nos confrères distribuent eux mesme à trois ou quatre cents pauvres, sans les visites des malades. L'on a mis de l'argent à rente pour ce sujet et quelques uns sont résolus de se ruiner si la misère continue et que le travail ne se rétablisse point, n'estant pas croiable combien la pauvreté croist. 30e Mars 1649.»

³³ *Lettres de la Mère Angélique*. T. I, p. 401.

«Vous serés estonnés qu'en une seule paroisse de Paris l'on donnoit à trois mille pauvres artisans. C'est à Saint Nicolas des Champs.»³⁴.

Après la paix de Rueil, pour quelques temps, les troubles se calmèrent, mais la famine survint :

«L'année est si misérable pour le manque de bled qu'il vaut douze écus le septier», écrit en octobre 1649 la mère Angélique³⁵ [226]

C'est alors que, partout où sévissait la famine, fut distribuée une feuille anonyme, imprimée chez Savreux, et portant ce titre :

INSTRUCTION POVR LE SOULAGEMENT DES PAVVRES

Cette première utilisation de la publicité par l'Œuvre d'Assistance mérite de retenir l'attention.

Elle débute par un rappel de l'obligation de l'aumône :

«Le grand commandement du Christianisme consiste en l'amour de Dieu et du Prochain ; et le Chrestien fait connoistre qu'il est digne d'un si grand nom lorsqu'il pratique la charité envers les misérables. C'est vne obligation commune à tous selon leur pouvoir ; mais qui regarde plus particulièrement ceux qui possèdent les grandes terres et les grands reuenus : Car s'ils ont droict de les posséder et de les percevoir, ils sont aussy obligez d'assister ceux qui sont dans la nécessité...

«Ceux donc qui dans la très grande nécessité présente voudront s'acquiter de ce deuoir envers les Pauvres, et principalement de leurs villages, pourront se servir de cette petite Instruction, laquelle a esté pratiquée très vtilement par quelques personnes autant illustres en piété, qu'elles le sont par leur condition.»

L'auteur de l'Instruction voudrait que le seigneur visitât lui-même les pauvres de ses villages. Si cela lui était impossible il devrait au moins déléguer «quelques personnes de piété pour accompagner M. le Curé du lieu», lesquels dresseront un mémoire contenant, avec tous renseignements utiles, l'état véritable des familles nécessiteuses.

«Il s'y en trouvera de plusieurs sortes, au soulagement desquels il faudra que la charité du Seigneur du lieu agisse [227] diversement, d'autant que les vns sont malades et les autres ne le sont pas.»

Ces derniers eux-mêmes se subdiviseront selon qu'ils ont ou non la possibilité de travailler.

«Pour ce qui regarde les Malades

~ Si leurs maladies sont violentes, la Confrérie de Charité es lieux où il y en aura, les assistera en la manière qui se pratique es Parroisses de Paris où elle est établie.

«Que si les maladies sont de langueur, ou de celles que l'on appelle incurables, desquelles pour l'ordinaire lesdites Confrairies ne prennent soin : Le Seigneur du lieu, ou ses préposez y pouruoiront selon leur prudence, comme ils feront pour les malades de leurs Parroisses, dans lesquelles les dites Confrairies ne sont ou ne peuuent estre établies...»

Suivent les indications pratiques pour les visites du «Chirurgien, Apothicaire ou Médecin selon la commodité des lieux», la nourriture des malades et la cuisson de leurs aliments : «Si les malades ne le peuvent faire chez eux, le Seigneur fera en sorte par son soin et charité que les Parroissiens les fassent apprester et cuire chacun à leur tour et leur porter vne fois le jour...»

«Pour ce qui est de ceux qui sont en santé

«S'ils peuuent traualier, il faut faire en sorte de leur procurer de l'ouvrage»

« S'ils ne peuuent tranailier

«...Après avoir pris leurs noms, aages et nombre de leurs enfans, et s'en estre informé comme il a esté dit, il en faudra faire vn roolle et l'attacher au lieu que le Seigneur destinera, [228] pour leur fournir leur nourriture. Et pour éuiter la confusion on donnera à ceux qui seront nourris vne marque ou cachet, afin que, le représentant, il soit donné autant de portions qu'il y aura de particuliers à

³⁴ R. ALLIER. *La Comp. du Saint-Sacrement à Marseille. Documents*, p. 240.

³⁵ *Lettres de la Mère Angélique. T. I, p. 435.*

soulager dans chaque famille, ce qui sera aussi marqué sur le rolle ou mémoire qui en aura esté fait. Le nombre estant certain, leur sera donné nourriture (comme par exemple s'il estoit de cent, ce qui sera obserué à proportion du plus ou du moins) selon la manière suiuate.»

Et l'auteur ici donne cette formule de potage économique «pour cent Pauvres», rappelant étrangement la recette de la mère Angélique :

«Il faudra remplir d'eau vne marmite ou chaudron contenant bord à bord trois seaux et demy, dans laquelle on mettra par morceaux trois pains d'environ huit ou neuf liures qui est pour chacun seau vn pain ; cinq quarterons de graisse pour les jours gras, et cinq quarterons de beurre pour les maigres. Trois littrons de poids ou febues, ou demy boisseau de nauets ou de choux, porreaux ou oignons, ou autres herbes potagères et du sel à proportion. Le tout cuit ensemble revenant à trois seaux, suffira pour cent personnes et leur sera distribué afec vne cuillière tenant vne escullée, qui est voe portion, et en sera donné à chacune famille autant de portions qu'il y aura de testes à nourrir : Et toute cette nourriture ne reuiendra qu'à cent sols pour cent personnes, mesme en cette année ou le blé est très cher»

Naturellement, le souci du spirituel se retrouvera en cette :

«*Instruction pour les Pauvres*»

«...Principalement si la distribution se peut faire en vne meme heure et à tous ensemble... on leur feroit la lecture du Pater, Aue, Credo et Confiteor en Francois, des Commandemens de Dieu et de l'Eglise et des Sacremens : lesquels ils ré [229] péteroient tous distinctement afin de les apprendre par cceur. Et si après cela se trouuoit quelqu'un qui leur voulust expliquer quelque article ce seroit vn facile moyen pour destruire l'ignorance qui règne parmy les Pauvres...»

Et l'Instruction se termine par quelques recommandations spéciales sur les «orfelins», le soin des Eglises et le respect du aux Pasteurs, l'administration du revenu des Fabriques et la répression des «meschants»

L'Esprit de Dieu qui aura porté le seigneur à cette assistance spirituelle et corporelle des Pauvres «le rendra vigilant auprès des Iuges pour réprimer les meschants et donner courage aux bons ; Terminer les querelles ; Faire exécuter les Ordonnances contre les blasphemateurs du Saint Nom de Dieu, Empescher tout autant qu'il se pourra les Cabarets ; Punir les yurongnes ; Et faire au moins que les Cabaretiers ne reçoivent personne pendant le seruice diuin ; Chastier les femmes desbauchées et les chasser hors de leurs terres ; Et enfin faire en sorte que Dieu soit serui en toute piété et tranquillité.»³⁶.

A propos de la formule pour les potages, nous avons évoqué le souvenir de l'abbesse de Port-Royal ; ici c'est celui de la Compagnie du Saint-Sacrement qui s'impose. Pas un article de ces recommandations, qu'il s'agisse de l'assistance, du soin des églises, des cabaretiers et du repos dominical ou de la débauche... qui ne s'inspire de quelque délibération de MM. du Saint-Sacrement. L'esprit qui anime cette «Instruction», c'est l'esprit [230] même de la Compagnie : Entreprendre tout le bien possible éloigner tous les maux³⁷.

Nous aurons évidemment à revenir sur cette pièce, mais poursuivons l'exposé chronologique des documents.

³⁶ *Instrvctron povr le sovlagement des Pavvres*. Paris Savreux [s. d. {1649}], in-4°, 4 pp. (Biblioth. Nationale. Recueqls Thoisy. Tome 319, f° 103.)

³⁷ «Ce qui fait le fond des œuvres de la Compagnie c'est d'entreprendre tout le bien possible et d'éloigner tout le mal *possible*.. La Compagnie n'a ni bornes ni mesures... elle travaille non seulement aux œuvres ordinaires des pauvres, des malades... et de tous les affligés, mais. à la propagation de la foi... à empêcher tous les scandales, toutes les impiétés tous les blasphemes, en un mot à prévenir tous les maux...» (annales de la Comp. du S. Sacrement, p. 196.)

On se souvient qu'à la fin de cette année 1649, pour pouvoir se consacrer entièrement au service des pauvres, M. de Bernières avait vendu sa charge de Maître des Requêtes. Une délicieuse lettre de la mère Angélique (17 janvier 1650) fait une discrète allusion à cette résolution :

«...L'application que vous avez à secourir les pauvres, la douceur à écouter leurs plaintes et la compassion de leurs misères vaut mieux incomparablement que tous les emplois honorables du monde. Ne vous fachez pas, Monsieur, de n'avoir point de moyen de leur faire assez de bien, vous serez trop heureux de faire fidèlement ce que vous pourrez ; peut-être que Si vous pouviez davantage, vous n'auriez pas tant de bonne volonté, car les richesses accroissent plutôt la cupidité qu'elles ne donnent la bonne volonté de les distribuer pour Dieu.. »

Sans doute, cette décision de Maignart n'avait pas été sans provoquer quelque étonnement, sans susciter quelque contradiction, car en le félicitant d'avoir rendu possible la confirmation «qui a été donnée à quantité de bons villageois» elle ajoute :

«Vous en serez plus fort pour résister aux combats que [231] vous livrent les puissances invisibles. J'espère que Dieu vous fera la grâce de les surmonter. Il vous donne part à sa huitième béatitude ³⁸, c'est signe qu'il veut vous mettre au rang de ses disciples et de ses véritables amis...» ³⁹.

À peine les remèdes apportés à la disette commençaient-ils à porter leurs fruits que les troubles politiques déchaînèrent de nouvelles calamités. L'arrestation des princes (18 janv. 1650) avait formé contre Mazarin une nouvelle coalition. Immédiatement, la duchesse de Longueville avait quitté Paris dans l'espoir de soulever la Normandie, d'où, devant l'échec de sa tentative elle dut s'enfuir et, non sans périls, s'en alla rejoindre Turenne à Stenay. Le traité de Westphalie n'avait réglé que la question autrichienne ; les Espagnols demeuraient belligérants. La duchesse lia sa cause à la leur. Les armées de l'archiduc Léopold que Turenne assistait passèrent la frontière, les hostilités recommencèrent. La Picardie, la Champagne furent à nouveau dévastées en attendant que Paris lui-même eut à subir les méfaits de l'armée de Condé.

Dès le siège de Guise (juin 1650) des troupes de pauvres fuyant devant la ruine de leurs foyers avaient fait connaître à la capitale l'état lamentable des habitants des frontières. Aussitôt quelques particuliers se groupèrent pour leur venir en aide : les uns, ecclésiastiques, munis d'aumônes recueillies à la hâte, partirent immédiatement vers les lieux désolés ; les autres, laïcs, se cotisèrent en vue de poursuivre cette assistance ; mais bientôt [232] les nouvelles requêtes devaient les convaincre de leur impuissance.

Tout d'abord, pour augmenter les ressources, ils avaient fait transcrire et circuler les lettres que les ecclésiastiques leur écrivaient ; mais les nécessités exigeaient des sommes immenses, hors de toute proportion avec cette charité individuelle. Si l'on voulait secourir ces malheureuses régions, il fallait intéresser la capitale, les provinces, la France entière à leur détresse. Déjà précédemment «pour le soulagement des Pauvres» une feuille avait été publiée. L'idée d'appliquer cette méthode au cas présent s'imposa.

Une feuille in-quarto de 4 pages, imprimée chez Savreux comme la précédente, et comme elle anonyme, fut distribuée à profusion ; elle portait comme titre :

Mois de Septembre 1650.

ESTAT DES PAVVRES DE LA FRONTIÈRE DE PICARDIE

Extrait de plusieurs lettres écrites par des Ecclésiastiques et autres personnes de piété et digne de foy, parties exprès de Paris pour les secourir.

Après un préambule d'où nous avons tiré les renseignements donnés ci-dessus suivent des lettres «De Guise, de Riblémont, de Saint-Quentin et de La Fère» et enfin cette «Conclusion» :

³⁸ *Beati, qui persecutionem patiuntur propter justitiam : Quoniam ipsorum est regnum celorum.* (Matth., V, 10.)

³⁹ Lettres de la Mère Angélique. T. I, p. 452.

«Le secours que l'on a donné jusques à présent a sauvé la vie à plus de deux mille personnes, l'on n'assiste à présent que les malades, lesquels sont plus de quinze cens et la dépense est telle qu'il faut au moins neuf cens liures la sepmaine, l'on ne peut mieux employer l'aumosne.

«Ceux qui auront déuotion de donner s'adresseront à Messieurs [233] les Curez des Parroisses, ou à Mesdames les Présidentes De Lamoignon⁴⁰ et De Herse⁴¹.»⁴². [234]

Ces dames étaient parmi les plus notables des Dames de la Charité.

Une feuille similaire parut en octobre, de même en novembre et décembre, mais avec ce titre légèrement modifié :

«Suitte de l'estat des Pauures des Frontières de Picardie et des enuirons de Soissons où les armées ennemies ont campé, Et du soulagement qu'ils ont receu...»

Ce n'est qu'en janvier 1651 que fut pris le titre sous lequel sont généralement désignées ces feuilles : «Relations». Pour la première fois également il est fait expressément mention de la Champagne :

NOUVELLE RELATION

Du mois de Ianuier 1651

Contenant l'estat des Pauures de Champagne et de Picardie où les Armées ennemies ont campé et de ce qui s'est fait pour leur soulagement...

Les premières Relations ne désignent les religieux envoyés sur les frontières que sous ce terme vague : «les ecclésiastiques». Une lettre de saint Vincent de Paul à Jean Dehorgny, prêtre de la Mission à Gênes, va nous permettre de préciser :

«NOUS avons envoyé — écrit à la date du 29 décembre 1650, M. Vincent — sept prêtres et six frères pour assister les pauvres Picards et les Champenois dans l'extrême nécessité spirituelle et

⁴⁰ Marie de Landes, femme de Chrétien de Lamoignon, Président à mortier au Parlement de Paris. Ne dut entrer aux Dames de la Charité qu'après la mort de son mari, en 1636. Elle fut présidente de cette Association de 1643 jusqu'à sa mort, le 30 décembre 1651.

⁴¹ Les notes biographiques modernes, puisées à une source commune : «*La Vie de Messire Félix Vialart de Herse...*», par Goujet, font de la présidente de Herse, née Charlotte de Ligni, une fille de Jean de Ligni, Me des Requêtes, et de Charlotte Séguier, sœur du Chancelier ; confondant ainsi deux personnes de même nom, l'abbesse de Port-Royal et la mère de l'évêque de Châlons. La date de naissance du futur évêque (1613) eut dû cependant faire pressentir l'erreur.

Grâce à la bienveillance de M. A. Ojardias, qui voulut bien faire pour nous une recherche au Cabinet des titres (Bibl. Nat., Cabinet d'Hozier 212, doss. 5.506) nous pouvons établir que Charlotte de Ligny, qui épousa le 15 février 1609 Michel Vialart de Herse, Président aux Requêtes du Palais, puis Ambassadeur (l 1634), était fille de Jean de Ligni Sr de Rentilly et d'Anne Du Gué, desquels naquit également Jean de Ligni, Me des Requêtes (l 1629) qui, lui, épousa Charlotte Séguier.

Mme de Herse, belle-sœur de Charloite Séguier, était donc la tante de Mère Magdeleine de Sainte-Agnès de Ligny, abbesse de Port-Royal.

Rapin écrit, au sujet de la Présidente de Herse : elle avait été «pré, venue en faveur de la nouvelle doctrine [le jansénisme] par son fils», Félix Vialart de Herse, évêque de Châlons-sur-Marne. Elle mourut en 1662.

⁴² Bibl. Nat. R 8.370. — NB. : Toutes les remations, sauf une, la dernière, sont contenues en ce volume. Nous croyons donc inutile de répéter dorénavant cette référence.

Quelques unes de ces feuilles se trouvent également à la Bibliothèque de Rouen, disseminées dans divers recueils. Nous en indiquons la cote le cas échéant. Pour cette Relation de septembre 1650, cf. Bibl. de Rouen O.747.

corporelle en laquelle ils sont, ainsi qu'on était d'autrefois en Lorraine. Cela nous appauvrit de monde...»⁴³. [235]

Peu après, un document officiel constatait le dévouement des Prêtres de la Mission :

«De par le roi,

«Sa Majesté étant informée que les habitants de la plupart des villages de ses frontières de Picardie et de Champagne sont réduits à la mendicité et à une entière misère, pour avoir été exposés aux pillages et hostilités des ennemis et aux passages et logements de toutes les armées ; que plusieurs églises ont été pillées et dépouillées de leurs ornements, et que pour sustenter et nourrir les pauvres et réparer les églises, plusieurs personnes de sa bonne ville de Paris font de grandes et abondantes aumônes qui sont fort utilement employées par les prêtres de la Mission de M. Vincent et autres personnes charitables envoyées sur les lieux où il y a le plus de ruines et le plus de mal, en sorte qu'un grand nombre de ces pauvres gens a été soulagé dans la nécessité et maladie. Mais qu'en ce faisant, les gens de guerre passant ou séjournant dans les lieux où lesdits missionnaires se sont trouvés, ont pris et détroussé les ornements des églises et les provisions de vivres, d'habits et d'autres choses qui étaient destinés pour les pauvres, en sorte que, s'ils n'ont sûreté de la part de Sa Majesté, il leur serait impossible de continuer une œuvre si charitable et si importante à la gloire de Dieu et au soulagement des sujets de Sa Majesté. Désirant y contribuer de tout ce qui peut être en son pouvoir, Sa Majesté, de l'avis de la reine régente, défend très expressément aux gouverneurs et ses lieutenants-généraux en ses provinces et armées, maréchaux et maîtres de camp, colonels, capitaines et autres chefs et officiers commandant ses troupes tant de cheval que de pied, Français et étrangers, de quelque nation qu'elles soient, de loger ni souffrir qu'il soit logé aucuns gens de guerre dans les villages desdites frontières de Picardie et de Champagne pour lesquels lesdits prêtres de la [236] Mission leur demanderont sauvegarde pour assister les pauvres et les malades et y faire la distribution des provisions qu'ils y porteront, en sorte qu'ils soient en pleine et entière liberté d'y exercer leur charité en la manière et à ceux que bon leur semblera. Défend en outre Sa Majesté à tous gens de guerre de prendre aucune chose aux prêtres de la Mission et aux personnes employées avec eux ou par eux, à peine de la vie, les prenant en sa protection et sauvegarde spéciale, en enjoignant très expressément à tous les baillifs, sénéchaux, juges, prévôts des marchands et autres officiers qu'il appartiendra, de tenir la main à l'exécution et publication de la présente, et de poursuivre les contrevenants en sorte que la punition en serve d'exemple. Veut Sa Majesté qu'aux copies de la présente dûment collationnées foi soit ajoutée comme à l'original.

«Fait à Paris ce 14 février 1651.»⁴⁴.

Assistées uniquement par les missionnaires de M. Vincent comment les populations n'auraient-elles pas songé en des jours de misère extrême à recourir directement à celui qui était le cœur même de la Mission ? Et de fait, la correspondance publiée renferme diverses suppliques personnellement adressées à M. Vincent.⁴⁵

A celle des échevins de Rethel, S. Vincent de Paul faisait en mai 1651 la réponse suivante : [237]

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire... la lecture en fut faite à une assemblée des Dames de la Charité où était Mgr l'archevêque nommé de Reims⁴⁶. Chacun fut fort

⁴³ S. Vincent de Paul. *Correspondance...* Edit. Coste. T. IV.

⁴⁴ Bibl. Nat. Recueil Cangé. Ordonnances militaires, t. 28. — Cité d'après Feillet : *La Misère au temps de la Fronde*, p. 246. L'édition des papiers de S. Vincent de Paul par le P. Coste donne également ce document. Cf. T. XIII. Doc. n° 103.

⁴⁵ S. Vincent de Paul. *Correspondance...* éd. Coste, n°S 1 359 1.363, 1.381, 1.459 par les Échevins de Rethel ; 1.412 par le bailly de Reims... [etc.].

⁴⁶ Henri de Savoie, duc de Nemours, fils d'Henri et d'Anne de Lorraine, né en 1625, fut nommé en 1651 à l'archevêché de Reims, mais ne reçut jamais les ordres et renonça à son siège pour épouser en mai 1657 Marie d'Orléans de Longueville, fille du duc et de sa première femme Louise de Bourbon-Soissons. Il fut reçu membre de la Compagnie

touché de l'état souffrant de votre ville... mais on ne peut rien ajouter aux 250 livres que l'on y envoie d'ici tous les huit jours. Dieu veuille que l'on puisse continuer. Il n'est pas croyable combien. ces dames ont de mal à soutenir le faix d'une si grande dépense qui va à plus de quinze mille livres tous les mois pour la Champagne et la Picardie...»⁴⁷

Et cependant, pour apitoyer plus particulièrement les âmes charitables sur la détresse de cette commune, un résumé de la lettre des échevins fut publié dans les Relations⁴⁸

Nous venons de voir S. Vincent de Paul, sollicité personnellement, transmettre à une assemblée des Dames, tenue en présence du duc de Nemours, la requête à lui adressée. Mais [238] alors revient l'obsédante question : Dans quelle mesure les Dames elles-mêmes étaient-elles souveraines ?

Pour toute réponse, il suffira, croyons-nous, de rappeler ce que précédemment nous notions à ce sujet : le zèle déployé par la Compagnie du Saint-Sacrement pour l'extension des Dames de la Charité, les multiples hypothèses que soulève le parallélisme entre les œuvres du groupement féminin et celles des confrères... et surtout l'affiliation indiscutable de leur directeur⁴⁹. Car, si [239] le rôle de la Compagnie a été constaté dès l'époque de l'assistance à la Lorraine, si, plus récemment, pendant le blocus de Paris, nous avons relevé la preuve de son activité, sa participation dans le vaste mouvement organisé pour la Picardie et la Champagne va s'affirmer plus important

du Saint-Sacrement une première fois comme ecclésiastique en 1653, puis une seconde fois comme membre laïc le 1er juin 1657. Il mourut en janvier 1659.

⁴⁷ S. Vincent de Paul. *Correspondance...* édit. Coste. T. IV. Lettre du 20 mai 1651, n° 1.360.

⁴⁸ On lit dans la *Relation de Mai-Juin 1651* : «A Rethel et les enuirons est le fort de la calamité ; elle y est telle qu'on y voit et entend parler que de meurtres, pillages, sacrilèges, incendies, violences, maladie, famine. Le commun des habitans n'y mange que la chair des bêtes mortes...»

⁴⁹ Ce qui vient d'être dit des Relations nous permet de faire état, à l'appui de notre thèse, de documents auxquels nous n'avions précédemment fait qu'une brève allusion. Étrangers aux affaires d'assistance, ils n'en seront, croyons-nous, que plus probants. Il s'agit de l'action menée en commun en 1660 par les Dames de la Charité et la Compagnie du Saint-Sacrement pour l'envoi de trois missionnaires en Extrême-Orient.

D'une part, les Annales revendiquent formellement (cf. pp. 242-43, 266) comme une oeuvre de la Compagnie la fondation du Séminaire des Missions Étrangères, dont cet envoi, mentionné dans les Annales (p. 204) fut le prélude.

D'autre part, en 1660, la publication des Relations étant arrêtée depuis cinq années, une feuille de propagande fut publiée sous le titre *État Sommaire des Missions de la Chine* (s. l. n. d. in 4° 15 p. — Bibl. de Rouen, Recueil A 881*, t. III). Les mêmes dames qui, de 1652 à 1655, avaient reçu les dons pour la Picardie et la Champagne : Mme Traversé et Mlle de Lamoignon, recevront les aumônes pour subvenir aux frais de voyage des Missionnaires.

Une autre pièce conservée à la Nationale (Recueil Thoisy, T. 318, f° 162) : *Relation sommaire de l'estat présent des Missions estrangères et de leurs besoins* (s. l. n. d. in-4° 13 p.) est peut-être plus caractéristique encore du lien unissant les Dames et le Saint-Sacrement. On lit : «Il a esté remarqué que dès lors qu'on a commencé à faire des questes de contribution pour les pauvres des Prouinces de la Champagne et de la Picardie... on proposoit ces charitez comme ne devant pas auoir de suite.» Il fallut cependant poursuivre l'effort pendant six ou sept années, mais «il est de la charité comme des fontaines qui ne se tarissent pas... Ces considérations ont meu quelques *personnes charitables et zélées pour la gioire de Dieu*» — on reconnaît la formule — «de déconurir aux gens de bien vn autre objet digne de compassion... il s'agit de procurer vn enuoy extraordinaire de Missionnaires à des nations éloignées... [etc.]».

encore. Dès l'origine, la Compagnie était à l'œuvre. Ce fait ressort nettement de la circulaire suivante que, dès janvier 1651, elle adressait à ses groupes provinciaux :

«Nous avons cru estre obligés de vous faire part des misères de *Picardie* par *le récit que nous vous en envoyons ; la Champagne est en pareil estat* ⁵⁰ L'un de nos confrères l'ayant mandé à un de ses amis de la C. de Nantes reçut peu de jours aprez une lettre de change de mil escus pour le soulagement de ces pauvres. Vous seriez sans doute grandement édifiés de voir [240] avec combien d'ardeur l'on porte ses diamans, lits superbes et autres meubles de prix pour subvenir à une si prodigieuse dépence *qu'il y a trois mois qu'on soutient* quoy que dans Paris la misère y soit incroyable. Nous espérons que vostre charité les aydera, et par vos soins les personnes pieuses de vostre ville, tout autant que le zèle et la prudence chrétienne vous le pourront permettre.» ⁵¹.

Notons également cette intervention personnelle de S. Vincent pour la propagation des Relations. Le 27 janvier 1651, il écrit au comte de Chavigny :

«Je vous envoie une relation de l'état pitoyable auquel sont réduits les pauvres gens de la frontière de Picardie et de Champagne. Je ne doute point que votre cœur miséricordieux n'en soit touché et attendri...» ⁵²

Les «Relations», après les publications et études qu'elles ont suscitées ⁵³ peuvent être considérées comme un texte connu. Nous ne nous attarderons donc pas sur chacune de ces feuilles, notre but étant de découvrir, si possible, les organisateurs et le fonctionnement de l'œuvre d'Assistance et non de faire *un* nouvel exposé de ses bienfaits. [241]

Fin mars 1651 se révéla une nouvelle initiative. Nous la trouvons exposée dans le titre d'une

RELATION EXTRAORDINAIRE

Contenant l'Estat général des Pauvres de Picardie et Champagne, la nécessité de continuer leur assistance. Et la proposition d'achepter promptement des pois, febues et orges pour ensemençer quelques terres. ⁵⁴.

Et nous voyons que, sur cette proposition, immédiatement «quatre particuliers» donnèrent 12.000 livres. «Quoy que cette somme soit considérable — lisons-nous dans la Relation — elle n'est rien à l'égard de quarante lieues de païs où les terres sont à l'abandon : Nous espérons que ceux qui scauront cette action seront portez à l'imiter, et qu'ils aimeront mieux que leur argent soit enfouy dans la terre pour multiplier au centuple dès cette vie et posséder l'éternelle, que de le garder dans

⁵⁰ Cette phrase permet de préciser la nature des documents envoyés et qui ne sont autres que les premières «Relations». Il n'est en effet question dans les Relations de septembre à décembre 1650 que des Pauvres de la frontière de Picardie. Ce n'est qu'en janvier 1651 que le mot de Champagne sera imprimé. Encore faut-il remarquer que cette Relation de janvier contient des documents datés des 16 et 17 de ce mois ; elle ne put donc être imprimée, puis distribuée que dans les premiers jours de février.

De plus, l'allusion faite dans cette circulaire à la Champagne qui «est en pareil estat» indique nettement que la Compagnie avait connaissance au moins en même temps que le rédacteur des Relations des informations qui parvenaient des frontières.

⁵¹ A. RÉBELLIAU, *op. cit.*, p. 80. — Cette note manuscrite au bas de la circulaire de janvier 1651 est adressée par le groupe parisien au groupe marseillais, mais il est vraisemblable que tous les groupes provinciaux reçurent une note similaire.

⁵² S. Vincent de Paul *Correspondance*. éd. Coste, t. IV, 147-148.

⁵³ A. FEILLET. *Un chapitre inédit de l'histoire de la Fronde dans la Revue de Paris*, n° du 15 août 1856. — FLEURY. *Le diocèse de Laon pendant la Fronde* (1858). — L'abbé Maynard, dans son *S. Vincent de Paul* (1860), a largement utilisé les *Relations*...

⁵⁴ S. 1. in-4° 3 p., daté à la fin : Faict à Paris le dernier mars 1651. Cf. Bibl. de Rouen O. 749. Tome IV, 2^e pièce.

leur coffre, où il souffrira le rouil et la tigne ; Et sera peut-être enlené par des larrons, comme il est dit dans l'Écriture.

«Ceux qui seront touchés de contribuer à cet œuvre ne négligeront pas la subsistance : Car il seroit inutile de donner une espérance de récolte à ceux qui périroient de faim dans cette attente.»

Et, comme dans les Relations précédentes et suivantes : «Ceux qui auront dévotion de donner s'adresseront... [etc.].

En cette circonstance, nous retrouvons encore la Compagnie [242] du Saint-Sacrement. Le 30 avril 1651, le groupe parisien écrivait aux confrères de Marseille :

«Messieurs et chers Confrères,

«...Nous ne pouvons aussi ce semble nous dispenser de vous dire les grandes bénédictions que la miséricorde divine a répandue sur nos contributions réciproques pour les pauvres de Picardie et de Champagne dont vous avez vu les Imprimés. Cette compagnie ayant contribué, près de douze cens livres pour les semences et d'autres fonds pour les assistances ordinaires et la plupart des compagnies contribué aussi des sommes proportionnées à leurs forces qui toutes ensemble ont fait un fonds considérable, et nous ne pouvons douter que celles qui ont été dans l'impuissance par la surcharge des charitez... ne nous aient extrêmement aidé de leurs prières... Et ce concours d'assistance nous a paru si pur et singulier... que nous en avons fait mention expresse dans nos registres... Vous agréerez d'y joindre vos actions de grâce...»⁵⁵.

Enfin, en juin, ou dans les premiers jours de juillet, de cette année 1651, pour démontrer à tous l'obligation qu'ils avaient de collaborer à l'œuvre entreprise, fut publié sous le titre de **L'AVMOSNE CHRESTIENNE** un recueil des passages les plus caractéristiques de l'Écriture et des Pères touchant l'obligation de l'aumône ⁵⁶. [243]

⁵⁵ A. RÉBELLIAU, *op. cit.*, p. 83.

⁵⁶ *L'Avmosne chrestienne, ou la tradition de l'Eglise, touchant la charité envers les pauvres. Recueillie des écritures divines, et des saints Peres Grecs et Latins. Avec les exemples les plus remarquables tirez de l'Histoire ecclésiastique.* A Paris, chez la Veuve Martin Dvrand, rue S. Jacques, au Roy Danid et Jean le Mire rue S. Jacques, au chef S. Jean, au dessus de S. Benoist. M. DC. LI. Avec Privilège du Roy et Approbations.

La seconde partie porte ce titre différent :

L'Avmosne chrestienne. Seconde Partie contenant l'Avmosne ecclésiastique : ou la Tradition de l'église Grecque et latine. Par laquelle on voit le sviet qu'ont eu les Apostres, les Papes et les saints Euesques, d'assister les pauvres, et d'y employer les biens des Eglises, et mesme quelquefois les vases sacrez dans les necessitez publiques et particulières. A Paris... [etc. comme ci-dessus], 2 vol. in-12.

Collation : [Tome I] Frontispice gravé par Abraham Bosse. Titre p. 1 n. chiff. Préface p. 3 n. chiff. à 30. Approbations. Errata et Privilège pp. 30 à 36 (pp. 34 à 36 n. chiff.) Texte pp. 1 à 510. Table 9 ff. n. ch. — [Tome II] Titre, Approbations (les mêmes qu'au T. I). Privilège et 1 f. blanc : 5 ff. n. ch. ; puis la pagination du T. I se poursuit : Faux titre, verso bl. pp. 511 -512 n. chiff. Avant-Propos pp. 513-522. Texte pp. 523 à 973. Errata p. 974 n. chiff. Table 3 ff. n. chiff.

L'ouvrage eut, en 1658, une seconde édition chez les mêmes éditeurs, puis une troisième en 1674 à Lyon chez Jean Baptiste de Ville.

L'ouvrage, en dépit de ses trois éditions, étant devenu introuvable — ainsi d'ailleurs que les Relations, tirées cependant à 4.000 exemplaires, réimprimées en 1651 et publiées en Recueil en 1655 — nous croyons devoir indiquer les références suivantes :

Aumosne Chrestienne. Edit. de 1651. Bibliothèque Sainte-Geneviève, D. 80 6168-61 69.

Les citations, provenant dit-on des papiers de l'abbé de Saint-Cyran, étaient précédées d'une Préface que la tradition [244] attribue à M. Le Maître. Cette préface, dans laquelle nous trouvons un exposé historique de l'Œuvre d'Assistance, constituée, étant contemporaine des faits rapportés, un document de premier ordre. Nous aurons à y revenir ultérieurement ; n'en retenons pour le moment que l'essentiel.

Il résulterait de ce texte que l'organisateur de l'Assistance serait «un très pieux et très charitable Magistrat». En 1649 «la France ayant été affligée d'une grande famine», il s'était consacré «tout à la charité». Pour venir en aide aux pauvres des faubourgs de Paris, il avait créé une véritable association qui était en pleine activité lorsqu'à la fin de 1650 la guerre réduisit à la dernière extrémité les provinces de Picardie et de Champagne.

Pour lutter contre «ce nouveau mal sans comparaison plus violent que les autres... l'Esprit saint vint ensemble un plus grand nombre de personnes». Que pouvaient cependant quelques individus, si fortunés, si généreux fussent-ils, devant l'étendue du fléau ? Comparées aux nécessités, les ressources demeuraient infimes. Telle fut, d'après notre document, l'origine des Relations que le pieux et charitable Magistrat «prit la peine de faire lui-même» d'après les lettres de ceux qui étaient sur les lieux.

Cette initiative eut un succès immédiat. On vit «naître l'abondance au milieu de la pauvreté». De septembre 1650, date de la première Relation, à mars 51, «plus de quatre vingt mille livres» furent envoyées de Paris en Picardie et Champagne. Et de mars au premier mai de cette même année, «trente deux mille livres» furent fournies pour les besoins ordinaires et «vingt mille livres pour acheter des semences».

APRÈS cet exposé strictement documentaire, que faut-il penser de la valeur historique de la Vie de M. Vincent, publiée par Abelly, une dizaine d'années après ces événements ⁵⁷ et dans laquelle on chercherait vainement une allusion à l'un quelconque de ces faits ?

Résumer ainsi le mouvement charitable : «... tout cela s'est fait avec la bénédiction de Dieu, par un pauvre prêtre et un petit nombre de dames assistées de ses conseils.» ⁵⁸. N'est-ce pas là pécher plus que par omission ?

Mais le point le plus troublant, c'est que l'histoire qui serait aujourd'hui UNIQUEMENT rédigée avec les papiers du saint venus jusqu'à nous ne ferait que confirmer cette thèse.

Nous n'ignorons pas qu'aussitôt la mort de S. Vincent de Paul, alors que les passions religieuses étaient portées au paroxysme par l'affaire du Formulaire, que d'autre part la Compagnie du Saint-Sacrement traquée redoublait de prudence, la correspondance, tous les papiers furent entre les mains d'Abelly. Nous le connaissons adversaire acharné de Port-Royal et zélé [246] confrère du Saint-Sacrement..., cela ne suffit pas pour l'incriminer, mais alors, il faut admettre — contre toute vraisemblance — que dix ans à peine après les événements, rien dans les archives de la Mission ne subsistait sur l'organisation véritable de l'Assistance. Faut-il admettre également qu'Abelly ait ignoré les Relations, l'Aumosne Chrestienne, et jusqu'à l'existence du «pieux Magistrat» signalé par Le Maître... ?

Collet, du moins, le second historien de M. Vincent ⁵⁹, ne pourra faire valoir cette excuse.

Dans les *Mémoires touchant la vie de Monsieur de S. Cyran*, publiés en 1738 par Claude Lancelot ⁶⁰, le nom du fameux magistrat, organisateur, dit-on, de l'Assistance, est révélé. Il n'est autre, on l'a depuis longtemps pressenti, que Charles Maignart de Bernières.

Edit. de 1658. *Ibidem* D. 80 61 69²-6169³ et Bibl. Nat. D. 4611.

Edit. de 1674. Bibl. Sainte-Geneviève D. 80 6170. De cette dernière édition, Sainte-Geneviève ne possède que le tome I.

⁵⁷ Cf. *supra*, p. 218, note 1.

⁵⁸ ABELLY *Vie de S. Vincent de Paul*. Livre II, chap. 41, édit. 1854, p. 183.

⁵⁹ Cf. *supra*, p. 221, note 1.

Collet publie ses deux volumes en 1748. Dans un chapitre sur M. Vincent et le Jansénisme, il utilise l'ouvrage de Lancelot : donc, il le connaît. Va-t-il, dans son chapitre sur l'Assistance aux provinces, en faire un état, réfuter les dires de l'Aumosne Chrestienne, ouvrir la discussion sur le rôle peut-être indûment attribué à Maignart... ? A quoi bon ; pour écarter les documents importuns, le silence peut être plus efficace que les arguments... La thèse de Collet ne sera qu'une réédition de la thèse d'Abelly.

Au XIX^e siècle, un érudit, admirateur certes de S. Vincent de Paul, mais historien, travaillant sur la misère au temps de la Fronde, M. Alphonse Feillet ⁶¹, redécouvre la préface de [247] l'Aumosne Chrestienne et l'auteur des Relations. Il entreprend de faire rendre justice «à ce pauvre mort oublié de la renommée». Son livre, fort étudié, eut de nombreuses éditions et cependant, pour les nouveaux apologistes de M. Vincent, M. de Bernières demeure «oublié».... L'oubli ! est-ce le mot exact pour caractériser cette omission... ? Pour préciser, il nous faudrait descendre dans la polémique ; restons dans le domaine de l'Histoire ⁶². [248]

⁶⁰ Cologne, 1738, 2 vol. in-12.

⁶¹ Alphonse FEILLET. *La Misère au temps de la Fronde et Saint Vincent de Paul ou Un chapitre de l'histoire du paupérisme en France*. Paris, Didier, 1862, 1 vol. in-8°.

⁶² Notons cependant que, depuis notre publication de 1924 : *Un Rouennais méconnu*, le nom de M. de Bernières est enfin prononcé.

Dans son *Saint Vincent de Paul*, publié en 1928 dans la Bibliothèque catholique illustrée — ouvrage revu, nous dit le Bulletin bibliographique de la Revue de l'Histoire de l'Église de France (janvier 1929), par M. Coste — l'auteur, M. Paul Renaudin, écrit à propos de l'Assistance aux provinces :

«*Reprenant une idée [?] d'un grand homme de bien janséniste, Charles Maignart de Bernières, il [S. Vincent de Paul] fit faire par ses missionnaires [?] des Relations de ce qu'ils avaient vu dans les pays dévastés et les fit lire dans toutes les églises...*»

Ce compromis entre l'histoire et la légende n'est-il pas symptomatique des perplexités de M. Renaudin.

Or, actuellement, pendant l'impression de notre étude, paraît dans la Revue des Questions Historiques, sous la signature du P. Coste lui-même, une série d'articles ; *Saint Vincent de Paul au secours des provinces désolées*. Le savant éditeur de la Correspondance de M. Vincent, parlant des *Relations*, nous donne cette nouvelle version :

«Le succès de ces publications dépendait de l'habileté de celui qui les dirigerait ; il importait que les citations fussent bien choisies et bien présentées, avec, au besoin, un petit préambule, un court commentaire et, pour finir, un appel pressant à la charité. Le choix tomba sur Charles Maignart de Bernières, personnage très instruit, versé dans la connaissance de la Sainte Écriture et des Pères et, au surplus, animé de la flamme de la charité... Bernières était, il est vrai, de l'école de Port-Royal, mais ce qu'on lui demandait ne regardait pas la doctrine et on avait la conviction et peut-être sa promesse, qu'il saurait se cantonner dans le domaine de la charité, sans digression sur le terrain brûlant des polémiques.

«Cet appel à l'aide d'un janséniste, de la part de Saint Vincent et des dames qui l'entouraient, pourra paraître étrange. Rien de plus certain cependant.» (Rev. des Q. Hist., n° de janvier 1930.)

Notre publication permettra, croyons-nous, d'apprécier si les circonstances et les précautions que M. Coste semble juger indispensables pour expliquer la collaboration de Maignart et de S. Vincent, sont au moins vraisemblables.

Peut-être, ignorant les relations de S. François de Sales et de Jeanne de Chantal avec Port-Royal, l'estime de Bossuet pour Antoine Arnauld, ces apologistes craignent-ils pour M. Vincent la promiscuité d'un Janséniste, ou bien le livre de l'Aumosne, attribué à Saint-Cyran, préfacé par M. Le Maître, leur est-il pour cela suspect ? Cette suspicion doit désormais tomber.

Un petit registre d'une centaine de feuillets, figurant sous le n° 4074 des Archives familiales des Maignart, le compte rédigé par M. de Bernières lui-même de ses recettes et dépenses pour l'Œuvre d'Assistance, durant les années 1651 et 52, établit de la façon la plus formelle la véracité des écrivains de Port-Royal.

C'est le document que nous publions en Appendice. En le parcourant rapidement, nous serons immédiatement fixés sur son importance.

CHAPITRE III.

LES ŒUVRES D'ASSISTANCE PENDANT LA FRONDE LE RÔLE DE M. DE BERNIÈRES D'APRÈS SON LIVRE DE COMPTES

NOTONS tout d'abord que, peut-être déjà pour les années antérieures, mais sûrement pour les années suivantes, des comptes semblables à ceux que nous possédons pour 1651 et 52 furent tenus par Maignart. Fin décembre 1652, à propos de dépenses excédant les recettes de plus de 2.000 liv., il note qu'il en «sera parlé dans le livre de l'année prochaine».

Malheureusement, ces autres registres sont aujourd'hui perdus.

Pour expliquer cette lacune, il suffira de rappeler que M. de Bernières n'habita jamais la Rivière-Bourdet où sont actuellement conservées les archives de sa famille ; cette terre, on s'en souvient, avait été laissée à Françoise Puchot sa vie durant contre la remise de sa part de douaire : or la présidente de Bernières survécut plusieurs années à son fils. Si, à cette circonstance, on [250] ajoute les multiples changements de domicile de Maignart à Paris, au Chesnay et sa mort en exil, on ne s'étonnera plus que le Chartrier de la Rivière-Bourdet, renfermant plus de six mille pièces inventoriées, n'en conserve pas même une centaine intéressant notre «charitable Magistrat».

Une dernière remarque : Le Livre de Comptes de Maignart, homogène en ce sens qu'il est uniquement consacré à des œuvres charitables, n'est pas exclusivement relatif à l'œuvre qui nous intéresse plus particulièrement. Suivant un ordre chronologique, plusieurs autres comptes s'enchevêtrent qu'il nous faut tout d'abord isoler.

Nous avons premièrement un compte arrêté mensuellement. Nous le trouvons en janvier 1651, désigné ainsi : «*Pour les pauares des faubourgs, etc.*»

Puis un autre compte dont la balance n'est faite qu'à intervalles assez irréguliers de deux, trois, quelquefois cinq mois. En tête de ce compte, Maignart note simplement «*Autres affaires pour les pauvres*». C'est en celui-ci que nous puiserons la majeure partie des indications sur l'œuvre préconisée par les Relations.

Enfin, nous trouverons dans le registre diverses mentions de dons individuels ou collectifs avec affectations particulières. Nous désignerons cette section Recettes ou, lors de leur utilisation, Dépenses extraordinaires. [251]

AVANT d'aborder le point épineux de cette étude : l'importance du rôle de M. de Bernières dans l'Assistance des provinces de Picardie et de Champagne, nous examinerons une œuvre qui — parce qu'inconnue — ne lui fut jamais contestée :

L'ASSOCIATION POUR L'ASSISTANCE AUX FAUBOURGS DE PARIS

Dans les paroisses de la ville, depuis quelques années déjà des Confréries charitables étaient constituées ; mais, en dehors de l'agglomération parisienne, rien, semble-t-il, n'avait été tenté. Les troubles de la première Fronde et la disette de 1649, en mettant en évidence cette lacune, durent donner naissance à cette Association que nous voyons en plein fonctionnement en janvier 1651.

Notre pieux Magistrat s'était adjoint, dit la préface de l'Aumosne, quelques amis et quelques dames plus illustres encore par leur piété que par leur naissance. Grâce aux recettes portées en compte, ces charitables auxiliaires sont désormais connus.

La publication in extenso du registre de Maignart nous dispensera d'une nomenclature complète, mais il faut citer parmi les plus zélés : MM. Du Gué de Bagnols, Le Nain de Beaumont, les ducs de Luynes et de Liancourt, M. de Morangis...⁶³ et immédiatement on reconnaîtra et des amis de Port-Royal et des confrères du Saint-Sacrement... lorsqu'ils ne sont pas comme Le Nain et Liancourt l'un et l'autre à la fois. [252]

Une dame de Longueville, durant toute l'année 1651, s'inscrit mensuellement pour une somme de 100 liv. ; ce ne peut être à cette époque la fameuse duchesse, nous pensons qu'il s'agit de la future dame de Nemours.

Citons encore les cotisations mensuelles de Mmes de Brou et Tubeuf, celles plus irrégulières de la comtesse de Chateaufieux et exceptionnellement en avril 1651 un versement de 94 livres 10 sols par Mme de Bretonvilliers.

Nous voyons, en outre, qu'une véritable association était constituée et que chaque mois, chez Mme de Guébriant, chez Mme de Herse, une fois en janvier 1652 chez Mme du Fretoy et ensuite chez la duchesse de Liancourt, se tenaient les assemblées à l'issue desquelles le produit des quêtes était remis à Maignart.

Le montant de ces diverses aumônes pour l'année 1651 s'éleva à la somme de 11.282 livres, 15 sols 6 deniers sur laquelle la participation de M. de Bernières était de 770 liv.2 s. Du Gué de Bagnols s'inscrivait pour près de 2.000 livres.

Voyons maintenant, par le compte dépenses, le fonctionnement de cette association.

La majeure partie des recettes, 7.500 liv. sur 11.000, est absorbée par les «Visites». Chaque mois, plusieurs articles leur sont consacrés.

En janvier 1 651. par exemple, nous lisons :

«Rendu à M. Amiot, pour la visite de quelques familles 38 liv. 7 s.

«Rendu à M. Amiot pour la visite du 9e en la paroisse de St-Médard ; 93 liv.

Plus loin, toujours à M. Amiot :

«...Pour la visite du 13 sur cette même paroisse. 154 liv. [253]

En février, six visites eurent lieu sur la paroisse Saint- Laurent, et les secours distribués atteignirent la somme de 754 livres

10 sols. Elles furent d'ailleurs poursuivies le mois suivant, en même temps qu'elles étaient entreprises au faubourg Saint- Denis.

Puis ce fut le tour de La Villeneuve-sur-Gravois, où nous voyons distinguées la visite des hommes et la visite des dames

du quartier de l'Université, de Saint-Martin et de Saint-Hypolyte, de «La Courtille en la paroisse St-Laurent».

En mars 1652, les visites eurent lieu sur la paroisse Saint-Victor, puis, subitement, elles cessèrent. Les calamités qui s'étaient abattues sur les frontières s'étendaient maintenant jusqu'aux portes de la capitale ; pour lutter contre le fléau, de nouvelles mesures s'imposaient que nous aurons à examiner en leur temps.

En dehors des Visites, nous trouvons également dans le compte dépenses des dons faits suivant les nécessités aux «écoles de St-Martin», aux pauvres de Saint-Laurent, à une dame Garnier qui paraît assister la sœur Geneviève de Port-Royal dans les distributions faites au faubourg Saint-Jacques, à la Villeneuve-sur-Gravois où chaque mois de 30 à 100 livres sont remises au curé pour ses pauvres et ses malades... Enfin, quelques dons individuels.

⁶³ Pour ces noms — ainsi que pour les suivants — extraits du Livre de Comptes, nous avons cru préférable d'insérer les notes biographiques dans *l'Index des personnes, localités, communautés religieuses... etc., cités dans les comptes de M. de Bernières*. Nous renvoyons donc une fois pour toutes à cet Appendice.

Naturellement, les communautés religieuses, alors fort éprouvées, n'étaient pas oubliées. Parmi les principales secourues par l'Association, citons : Les filles de l'Ave *Maria*. les Bénédictines de Rambervilliers, les Religieuses de Notre-Dame de Liesse, La Providence, les filles de Mme de l'Estang, Saint-Nicolas de Lorraine, etc. [254]

ASSISTANCE AUX PROVINCES FRONTIÈRES

Si l'absence, dans les papiers de M. de Bernières, du registre des années 1649-50 est déplorable pour l'étude de l'origine de l'Association pour les faubourgs, elle l'est plus encore pour celle de l'Assistance aux provinces frontières dont l'organisation et le fonctionnement soulèvent des difficultés bien autrement complexes.

Les comptes de Maignart pour cette œuvre, intitulés, nous l'avons vu : «Autres affaires pour les pauvres» ne débutent comme le compte pour les faubourgs, qu'au 1er janvier 1651, alors que la première Relation, première manifestation, supposant d'importants accords préalables, est de septembre 1650.

Nous faisons remarquer, pour l'assistance aux faubourgs, qu'une véritable association s'était constituée autour de Maignart. Dans le compte recettes, pour l'œuvre des provinces, nous ne constatons rien d'analogue ; plus d'assemblées, les mêmes donateurs, ou à peu près que pour les faubourgs, mais, sauf pour Du Gué de Bagnols et Maignart, aucune régularité dans les versements. L'œuvre, en effet, n'était pas de celles qu'un seul individu, voire même une chétive association, pouvait mener à bonne fin. Pour secourir dans la mesure du possible une misère aussi profonde, aussi étendue, que l'était alors celle des provinces frontières, ce n'était pas trop que la jonction de ce que la France entière comptait de groupements charitables et d'âmes généreuses.

Les Relations, on s'en souvient, se terminaient par cette indication : «Ceux qui auront dévotion de donner s'adresseront... à Mesdames les Présidentes de Lamoignon et de Herse.»

Nous avons là le centre officiel de l'Œuvre. Les dames de [255] Lamoignon et de Herse représentent ici les Dames de la Charité que dirigeait M. Vincent. Malheureusement, leur comptabilité semble bien à tout jamais perdue et celle de Maignart ne comblera pas cette lacune.

Alors que pour l'Assistance aux faubourgs le registre de M. de Bernières nous donnait le compte général de l'Œuvre, nous n'avons pour l'Assistance aux provinces qu'un compte partiel : le compte des dons qui, malgré l'indication des Relations, étaient *exceptionnellement* adressés à Maignart.

Les donateurs seront naturellement des intimes : la plupart des membres de l'Association pour les faubourgs, des disciples de Port-Royal, des parents et des amis de province, et parmi ceux-ci : M. de Monchy de Moismont, les Thomas du Fossé le P. Sainctpé, ancien curé de Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen, et deux braves Elles que nous retrouvons à peu près dans toutes les œuvres rouennaises de l'époque : les dames Maugin.

Si, aux sommes ainsi reçues, nous joignons quelques dons pour lesquels, à cause de leur importance ou de leur destination plus précise (achat de semences par exemple), Maignart crée des comptes spéciaux, nous voyons que, de janvier 1651 à septembre 52, plus de 80.000 liv. lui furent adressées et furent employées pour l'Assistance. Or, sur ces 80.000 liv., on peut évaluer à 35.000 environ le total des versements de M. de Bernières entre les mains soit de Mme de Herse, soit de Mlle Viole⁶⁴, c'est-à-dire au groupe centralisateur, aux Dames de la Charité.

Pour partie de ses recettes, mais pour une partie seulement, Maignart se conformait donc aux directives posées par les Relations ; [256] mais ces directives, qui les avait posées ? Qui donc était l'éditeur, le rédacteur de ces Relations, grâce auxquelles de tous les points du royaume les aumônes

⁶⁴Magdeleine Deffita, veuve de Jacques Viole, conseiller au Châtelet de Paris, était trésorière des Dames de la Charité. Cf. note biographique à l'Appendice : Index et infra, pp. 293-294.

affluaient dans la caisse centrale de l'Œuvre, sinon ce même magistrat auquel on devait déjà l'organisation de l'Assistance dans les faubourgs ?

Ce fait, que jusqu'alors nous n'avions avancé que sous l'autorité d'écrivains de Port-Royal, il nous faut désormais l'établir. Ouvrons donc le registre de Maignart aux chapitres des dépenses, nous y lisons :

En février 1651,

«Le 15e payé à Sauureux [lire Savreux ⁶⁵] pour les 4.000 relations du mois de janvier, pour la réimpression des Anciennes et autres frais»	66 liv.
«Le 10 [Mars] payé pour plusieurs impressions et autres frais iusques au dict iour	50 liv.
[24 avril] Le dict iour payé à Sauureux pour l'impression de la relation extraordinaire	39 liv.
«Le 23e May payé pour les relations de mars et autil,	52 liv.
«Payé à Sauureux le 8e [de juillet] pour l'impression de la relation des gents de guerre	36 liv.
«Le 20e de juillet payé à Sauureux pour tout ce que ie luy doibs pour les relations insques audict jour	80 liv.

.....[etc.] [257]

Cependant, la thèse Abelly est si fortement accréditée que peut-être certains objecteront-ils : Cela effectivement prouve bien que M. de Bernières est l'éditeur des Relations, mais de là peut-on déduire qu'il en est également l'auteur ?

Sans opinion préconçue, examinons les documents.

Le document capital, avons-nous dit, est la Préface de l'*Aumosne Chrestienne*, écrit contemporain des faits, publié en même temps et dans le même but que les Relations. Parcourons brièvement l'ensemble de ce texte.

Il fait remonter l'origine du mouvement charitable à la fin de l'année 1649. A cette époque, la France ayant été affligée d'une grande famine, «un très pieux et très charitable Magistrat» se joignit avec quelques-uns de ses amis et quelques dames pour l'assistance des victimes de cette disette.

«Dieu... leur a [vait] fait trouuer sur les lieux en toutes les prouinces qu'ils ont assistées, divers particuliers très pieux qui ont esté comme les mains de ces cœurs, les aumosniers de ces Laïques, et les médiateurs entre les riches charitables de Paris et les pauvres misérables de la campagne.» ⁶⁶. [258]

⁶⁵ Nous avons déjà signalé cette particularité orthographique de Maignart. Cf. *supra*, p. 65, note 2.

⁶⁶ *Aumosne Chrestienne*. Préface, p. 6.

Un certain nombre de ces «particuliers», intermédiaires entre Maignart et leur province, doit se retrouver parmi ceux que, pour les années 1651-52, nous fait connaître le Livre de Comptes.

Citons les principaux :

Pour Beauvais	M. Hermant.
Chauny	Madlle de Verveins.
La Ferté-Milon et environs	M ^e Vitard.
Rouen et environs	M. Thomas du Fossé.
idem	Les dames Maugin.
Pour le Pays de Caux	MM. Le Roux de Fresle, et de Monchy.
Pont-Saint-Pierre	M. le Curé de Saint-Nicolas (dud.lieu).
Vexin Normand	M. Touroude.
Vernon et environs	Le P. Martial (de Vernon).

Il serait inutile de demander au livre de comptes, postérieur de deux années, confirmation de ces faits. Nous savons simplement qu'à cette époque Maignart exerçait déjà son zèle charitable, pendant que la Mère Angélique s'ingéniait à combiner des formules de potages économiques, et qu'une feuille : l'«*Instruction pour le soulagement des pauvres*», vulgarisant une de ces recettes, fut publiée sur la fin de 1649, très vraisemblablement à l'occasion de cette disette. Ajoutons qu'une seconde édition de l'«*Instruction*» parut en avril 1650 et que, sans doute réimprimée quelques mois plus tard, elle apparaît en dépenses dans le livre de Maignart, en février 1651⁶⁷.

«Mais comme la ville de Paris est le centre du Royaume où toutes choses abondent..., elle receut vn grand nombre de misérables qui s'y réfugioient comme à vn azile. Et alors ce mesme esprit qui auoit porté ces personnes d'honneur et de vertu à chercher les pauvres éloignez, ne leur fit pas oublier ceux qui estoient proches et domestiques.»

Et nous voyons apparaître l'Association pour l'Assistance des faubourgs.

*«Il se forma parmi eux vne sainte Société qui résolut de les visiter et de les secourir : qui prit une connoissance particulière [259] de tout le détail de la misère et des souffrances extrêmes d'un nombre prodigieux de familles des faubourgs.»*⁶⁸.

Constatons la conformité parfaite de ce résumé avec les données du Livre de Comptes et poursuivons la lecture de notre document.

*«Lors que l'espérance d'une abondante moisson faisoit espérer que la fin de l'année 1650 mettroit fin à ces misères.... Dieu... permit que toute cette riche récolte fut consumée par les troupes ennemies et par le campement des armées dans les prouinces de Picardie et de Champagne.»*⁶⁹.

Et nous arrivons à l'Assistance des provinces frontières.

«Comme donc ce nonueau mal estoit sans comparaison plus violent et respandu que n'auoient esté tous les autres... l'Esprit saint vnit ensemble par le lien sacré de sa charité vn plus grand nombre de personnes, aussi riches des biens du ciel que de ceux du monde, pour le soulagement de ces deux prouinces.»

«Qvelques Ecclésiastiques feruens pour le seruice de Dieu et du prochain, et parfaitement désintéressés se donnèrent et se sacrifièrent eux mesmes à l'assistance spirituelle et temporelle de tant d'âmes et de tant de corps. Ils prirent la place des pauvres pasteurs que le malheur de la guerre avoit ou tuez ou mis en fuite...»

«Avssi le zèle et les soins de ce pieux Magistrat» — dans toute la Préface, ce mot désigne toujours le même personnage : l'organisateur de l'Assistance aux faubourgs, que par les comptes nous savons désormais être M. de Bernières — *«le zèle [donc] et les soins de ce pieux Magistrat estant secondez et soustenus par ceux des autres, cette entreprise si glorieuse de [260] sauuer deux Prouinces de la mort qui estoit inéuitable a esté tellement bénie de Dieu... que tout Paris a esté touché d'admiration de voir naistre l'abondance au milieu de la pauureté...»*

Comme *«les misères éloignées sont souuent inconnuës à plusieurs, à cause qu'on ne les publie pas par des escrits, ce Magistrat, ioignant la prudence au zèle, s'auisa de les faire scavoit à tout Paris et mesme à toutes les grandes villes de France par des RELATIONS très véritables et très exactes qu'il prit la peine de faire luy-mesme en composant vn narré de plusieurs extraits des lettres que tous ceux qui assistent les pauvres sur les lieux adressent toutes les semaines...»*⁷⁰.

Beauce

M. Le Féron.

⁶⁷ «Le dict iour [15 fév.] rendu à Sauureux, pour 200 Instructions des pauvres : 3 liv.

⁶⁸ Aumosne Chrestienne. Préface, p. 7.

⁶⁹ Aumosne Chrestienne. Préface, pp. 9 et 10.

⁷⁰ Aumosne Chrestienne. Préface, pp. 11 à 16.

A ce passage capital, un historien aussi compétent que consciencieux, tout en reconnaissant la légitimité de l'attribution des *Relations* à Maignart de Bernières, nous a fait l'objection suivante : «Ceux qui assistent les pauvres sur les lieux» sont des

On ne saurait être plus explicite. Il ne reste donc, en examinant comment et dans quel but le livre de l'*Aumosne Chrestienne* fut édité, qu'à démontrer l'autorité de ce document.

«...Ce religieux Magistrat... a creu que, pour reueiller davantage ceux qui dorment encore dans le doux mais léthargique sommeil de l'amour des biens..., pour faire un éclat extraordinaire dans vne nécessité si extraordinaire, il estoit à propos de mettre en lumière la doctrine de l'Église sur ce sujet aussi [261] important pour tous les fidelles qu'est celuy de la charité et de l'aumosne.»⁷¹.

Et de fait, cette affirmation est confirmée par le Livre de Comptes de M. de Bernières, dans lequel nous lisons :

En février 1652, «le 3 payé à Mad ^e Durand pour les liures de l'Aumosne	60 liv.
«Le 1er mars payé à Le Mire pour plusieurs liures tant de l'Aumosne qu'autres	70liv.8s.

La veuve Martin Durand et Jean Le Mire étaient des éditeurs de l'*Aumosne Chrestienne*.

Jamais ne fut contestée l'origine Port-Royaliste de ce livre... Au reste, devant les signatures des ecclésiastiques et docteurs approbateurs : les de Breda, Grenet, «Henry Du Hamel, curé indigne de S. Médéric», Taignier, Jean Bourgeois, Francois Retard, curé de Magny, Mathieu Feydeau..., et autres, le doute même était impossible. Or, n'a-t-on jamais remarqué que toutes les citations un peu importantes de l'Écriture ou des Pères se trouvant dans les *Relations* étaient littéralement extraites de l'*Aumosne Chrestienne* ?

Il y a plus encore. Ouvrons les *Relations* à l'époque où parut le livre de l'*Aumosne*. Dans la feuille de mai-juin 1651, nous lisons :

«Nous ne doutons point que l'affliction de tant de Pauvres, la grandeur de la dépense qu'il a fallu supporter... et la lecture du livre de l'Aumosne Chrestienne, mis au jour depuis peu, lequel est une suite admirable des sentimens de l'Écriture Sainte et des saints Pères touchant la charité envers les Pauvres... ne fasse faire de nonueaux efforts à ceux qui ont [262] desjà si bien commencé et n'amolisse le cœur de ceux qui l'ont endurcy iusques à présent au récit de nos Relations.»

Les *Relations*, organe officiel de l'Œuvre, en recommandant la lecture du livre de l'*Aumosne*, S. Vincent de Paul, les Dames de la Charité, la Compagnie du Saint-Sacrement, en propageant les *Relations*, ne se portent-ils pas en quelque sorte garants de la véracité de notre document ?

Lorsqu'en 1655 les *Relations* furent réunies en un volume édité chez Savreux⁷², une Introduction fut rédigée pour la présentation de ce recueil ; là encore nous voyons exprimé l'espoir que «s'il se

religieux, des prêtres et des frères de la Mission ; jamais ils ne se seraient permis, jamais leur supérieur n'aurait toléré cette correspondance régulière avec un laïc. Admettons donc que les lettres étaient remises à Maignart par l'intermédiaire du Supérieur de la Mission, et que l'auteur de la Préface qui ne désigne explicitement aucune des personnes ayant participé à l'œuvre des provinces, ne voulut sans doute pas, pour un détail de nulle importance, mettre en cause M. Vincent.

⁷¹ *Aumosne Chrestienne*. Préface, pp. 22 et 23.

⁷² RECVEVL [sic] DES RELATIONS contenant ce qui s'est fait pour l'assistance des Pavvres. Entre autres ceux de Paris et des environs et des Prouin. ces de Picardie et de Champagne pendant les années 1650, 1651, 1652, 1653 et 1654. A Paris, chez Charles Savreux, libraire et relieur ordinaire du Chapitre de l'Eglise de Paris, au Paruis Notre-Dame, aux Trois Vertus, 1655, in-4°.

Coll. : Titre, Préface, pp. 3 à 6. — Extraict de quelques passages de l'Escriture Sainte..., pp. 1 n. chiff. à 12. — Instrvction pour le savlagement des pavvres, pp. 1 à 4. — Mois de Septembre 1650. Estat des pavvres de la frontière de Picardie, pp. 1 à 4. — Mois d'Octobre... [etc, et ainsi de suite jusqu'à la dernière Relation portant pour titre :] Nouvelle Relation. pour les mois de lanuier Feurier Mars et Auril 1655

Les *Relations* proprement dites occupent ainsi une centaine de pages

trouuoit des personnes assez dures» pour n'avoir point été touchées par les récits navrants des feuilles périodiques «elles se rendront au moins à l'autorité des Saints [263] Pères qui parlent avec tant de force... dans les liures de *l'Aumosne*...» L'adresse des éditeurs est rappelée et le rédacteur écrit cette phrase explicite :

«C'est dans l'éloquente Préface de ces doctes livres que l'on verra la naissance de cette entreprise sainte et le premier progrès de ces assemblées de plusieurs personnes unies pour la charité, et ce qui se passa l'année 1651...»

Et, supposant mensonger cet exposé de la naissance et des progrès de l'Œuvre, nul n'aurait protesté ?

Avouons donc que, par le but, le fond et la forme, les *Relations* et *l'Aumosne Chrestienne* ne sont en quelque sorte qu'une même œuvre ; que l'on ne saurait disjoindre l'exposé historique placé en tête du livre de *l'Aumosne* des faits consignés au jour le jour dans les *Relations* et que l'existence même de ces feuilles périodiques garantit l'exactitude du document faisant de notre «pieux et charitable Magistrat» le principal organisateur de l'Assistance.

Et ce fait, Abelly lui-même le prouve, qui, pour établir sa thèse, dut écarter de l'Histoire non seulement le livre de *l'Aumosne Chrestienne*, mais les *Relations* elles-mêmes.

Ce point acquis ne lève pas toutes les difficultés ; il nous faut donc, malgré le peu d'attrait des chiffres, revenir au livre de comptes.

Ouvrons le registre au folio 3, auquel débute le chapitre de l'assistance aux provinces.

Si on examine un peu sérieusement les sommes sorties en marge, on s'étonne, puis il faut bien se rendre à l'évidence, dès cette première page, le total des recettes est erroné ! On poursuit et, ces sortes d'erreurs se renouvellent avec une telle fréquence qu'il faut enfin admettre que M. de Bernières, animateur merveilleux, était un déplorable comptable. [264]

Il note ainsi certains dons reçus : «pour les pycards» ; et nous voyons la Champagne, la Bauce, la Normandie même, où la misère d'ailleurs était alors intense, bénéficiaire de ces dons.

En janvier 1651, alors que dans les recettes rien n'indique pareille destination, nous voyons qu'il fut mis «entre les mains du père Pingré [S. J.] cent liures pour les pauvres du Canada» ; de même en avril cent livres furent envoyées pour l'entretien d'un jésuite à Constantinople.

Pareille confusion n'est explicable que par la nature même de notre document. On peut supposer que quelques-uns donnant une destination précise à leur aumône — les pauvres du Canada, le jésuite de Constantinople... — Maignart se souvenait, nous seul regrettons de n'en pas trouver trace.

L'expression «les pycards» sous sa plume ne serait-elle pas un terme générique désignant la misère partout hors la capitale ?

Mais, au fait, savons-nous même si ces donateurs, amis intimes pour la plupart, ne lui faisaient pas tout simplement confiance ?

L'unique certitude c'est que le Livre de Comptes est un document strictement personnel ; imprécis, mais seulement pour nous auxquels certes Maignart ne pensait guère. Se figure-t-on son effarement si on lui eut dit qu'il rédigeait alors un document pour l'Histoire ! Ces imprécisions, ces négligences produisent fatalement des incertitudes ; nous les regrettons, mais d'autre part ne sont-elles pas en quelque sorte une garantie supplémentaire de la sincérité des comptes ?

Cette collation est celle de l'exemplaire conservé à la Nationale (R 8370). Il semble, d'après le contexte, que la dernière pièce : Nouvelle Relation, janvier-avril 1655, soit postérieure à l'édition du volume. Elle aurait été en ce cas ajoutée lors de la reliure. La Relation, publiée en décembre 1655, ne se trouve pas dans ce Recueil. Cf. infra, p. 294, note 3.

Suivant les indications des *Relations* qu'il rédigeait, les aumônes affluaient de tous les points du royaume à la caisse centrale tenue, avons-nous dit, par les Dames de la Charité. Lui, cependant, ne se juge pas lié par ces directives et, sur les [265] quelques dons qui s'égarèrent à son adresse particulière, une partie seulement est remise à la trésorière, Mlle Viole ; de l'autre partie, la plus importante, il dispose, semble-t-il, selon sa propre autorité.

La publication intégrale des comptes nous dispensera d'un examen général, mais voyons en détail le premier arrêté d'écritures intéressant les mois de janvier et février 1651.

La recette pour ces deux mois s'élève à 4.749 livres 4 sols — exactement 4.750 liv. 4s. à cause de l'erreur d'addition mentionnée ci-dessus — la contribution personnelle de Maignart est de 360 liv.

Le total se répartit ainsi :

Sans indication d'affectation	1.178 liv. 18 s.
« Pour les pycards »	3.571 liv. 6 s.

La dépense est naturellement égale aux recettes. à 4 sols près cependant, lesquels ont été ajoutés... par simple désir de concordance.

A diverses reprises, M. de Bernières note en dépense :

«Donné à ma femme pour ses aumônes	50 liv.
«...Pris pour petites mises	19 liv. 10 s.

Ces divers prélèvements, pour les deux mois considérés s'élèvent à 281 livres 10 sols.

Il envoie en janvier 60 liv. pour les pauvres de Montdidier, 120 liv. pour ceux de «Rouen et Darnétal», autant, ou à peu près, à La Ferté-Milon et à Beauvais, 60 livres à Pont-de-l'Arche. Le 26, il prie «M. l'abbé Bourlon d'écrire à Soissons pour mettre cent liv. entre les mains des dames de la Charité pour les pauvres malades...» Il paie diverses pensions, des frais d'impression à Savreux et, le dernier jour du mois, les comptes n'étant pas arrêtés, il envoie 1.500 liv. à Mlle Viole.

En février, suivant la même méthode, il fait remettre 100 liv. aux pauvres de Rouen. A la date du 5, nous lisons : [266] «mis entre les mains de Madame de Herse pour le diocèse de Chaalons 500 liv.» Ce mot diocèse, incidemment inséré, donne à penser que Mme de Herse, indiquée dans les *Relations* pour recevoir les aumônes, reçoit ici ces 500 liv. à titre privé pour Félix Vialart de Herse, évêque de Châlons, son fils ⁷³. Il fait ensuite quelques distributions dans le Pays de Caux, à Vernon, à Chauny, aux réfugiés de Brie, et le 28 février, ayant balancé ses recettes et ses dépenses, il envoie le reliquat, soit 931 liv., à la caisse centrale.

Outre ces sommes, des ornements, des missels pour les églises dévastées et du linge pour les pauvres étaient également, par les soins de Maignart, remis aux Dames de la Charité.

Les comptes suivants ne feraient que confirmer ces observations sur la méthode suivie par M. de Bernières. Nous y relèverons cependant quelques articles particulièrement significatifs.

⁷³ Les Curés du diocèse de Chalons écrivaient les 5 et 10 janvier ces lignes que nous retrouvons dans la Relation de Janvier 1651

«Nous sommes maintenant les Pasteurs sans troupeau ; la faim nous a presque tout enlevé, ceux qui nous restent ont pris la fuite ou achèvent peu à peu leur languissante vie, exposez à l'inhumanité des soldats de toutes nations, mais beaucoup plus à la rage impitoyable des Allemans, lesquels ont tout emporté, et n'espargnans ny les Temples materiels, ny les viuans, ont pillé les premiers, en sorte que nous ne pouuons célébrer la Sainte Messe, et poursuiuans les autres pour assouvir leur brutalité nous ont donné des Martyrs ; Deux femmes ayans esté bruslées toutes viues en vne maison, où ils auoient mis le feu, et vne autre s'estant noyée en se sauuant au trauers d'vue ruière. Voilà l'estat déplorable de ces quartiers ; nonobstant toutes ces cruautez, les Pauures sont tellement pressez de la faim qui les déuore qu'ils sont contrains d'aller avec leurs enfans demander du pain aux portes de ces barbares.»

Nous avons vu la caisse centrale entre les mains des Dames que dirigeait S. Vincent de Paul ; sur les lieux, l'assistance [267] spirituelle et la distribution des aumônes remises aux soins des prêtres et des frères de la Congrégation de M. Vincent ; montrer M. de Bernières en relation directe avec ces religieux équivaudra, croyons-nous, à admettre qu'une large part d'autorité lui était reconnue.

Le 21 mars 1651, il note sur son registre :

«Escrit à M. Berthe à Laon de distribuer 200 liv. au village de La Ferté sur Perron...»

Ce «M. Berthe» est un Prêtre de la Mission ; Thomas Berthe, d'après le récent article publié dans la Revue des Questions Historiques par le P. Coste, était même le «directeur général» des missionnaires envoyés par S. Vincent de Paul en Picardie et en Champagne ⁷⁴. Il résidait effectivement à Laon où nous voyons, par la correspondance du saint, qu'il tomba malade en août 1652.

A la date du 10 avril 1651, nous lisons :

«Escrit à M. Le Soudier à st Quentin de prendre 50 liv. pour les pauvres honteux.»

Jacques Le Soudier est encore un religieux de la Congrégation de M. Vincent, et nous avons en quelque sorte, par les *Relations*, son accusé de réception. Dans la feuille de mars-avril, à la correspondance «De Saint Quentin et villages adjacens», on lit :

«Nous avons toujours continué à distribuer dans la ville la portion qui nous a esté assignée, le nombre des Pauvres honteux ne se peut exprimer et nous ponons dire qu'une somme de [268] cinquante livres, ennoyée extraordinairement la semaine dernière, a tiré plusieurs filles du naufrage.» ⁷⁵

Huit cents livres par semaine étaient alors envoyées de Paris pour cette région de Saint-Quentin. Certain jour, soit que cette somme fût épuisée, soit que des besoins urgents nécessitassent une assistance extraordinaire, et nous lisons dans les Comptes de Maignart :

«Le 19 Avril [1651] payé au sieur Vanquessel une lettre de change de 100 liv. sur moy tirée par M. Le Soudier pour les pauvres honteux de st Quentin et des enuirons.» ⁷⁶.

Par deux fois, à quelques jours d'intervalle, les 22 et 30 avril, Maignart écrit encore à M. Le Soudier de donner 50. puis 30 livres aux religieuses de Saint-Quentin.

Nous le voyons de même en relations directes avec M. Souyn, bailli de Reims, tantôt pour l'Hôpital de Boulton ⁷⁷, tantôt comme intermédiaire près du P. Berthe...

Le compte spécial pour achat de semences, dans lequel nous relevons deux dons de 3.000 Livres par MM. de Luynes et de Liancourt et un de 1.000 liv. par Maignart, n'est pas moins significatif. En voici le premier article :

«Le 22 Auril [1651] payé à Mrs des Gabelles pour [269] enuoyer à Rheims, sur l'ordre de Mr Berthe, Souyn et Séraucourt ⁷⁸ dont i'ay faict compte à Mademoiselle Violle quatre mille liures.»

⁷⁴ *Saint Vincent de Paul au secours des provinces désolées.* (Revue des Questions historiques, n° de janvier 1930.)

⁷⁵ En divers lieux «le désespoir auoit porté plusieurs femmes à perdre leur honneur». (*Relations.*)

⁷⁶ Inutile d'insister sur l'importance de cet article qui compense et au delà le mutisme de notre document sur le destinataire ordinaire des lettres écrites des lieux dévastés par les PP. de la Mission. (Cf. *supra* p. 260, note 1.) Serait-il, en effet, plus grave pour des religieux d'entretenir avec un laïc, dans un but charitable, une correspondance régulière que de tirer sur lui des «lettres de change» ?

⁷⁷ «A Boulton-sur-Suippe [Champagne] l'on y a estably un petit Hospital pour les malades du lieu...» (Relation de février 1651.)

Ces citations ne confirment-elles pas, ce qui était alors de notoriété publique ⁷⁹ et que la préface de l'*Aumosne* n'a fait que consigner pour l'Histoire : le rôle prépondérant de M. de Bernières dans l'Œuvre d'Assistance aux provinces.

L'ASSISTANCE DANS L'ILE-DE-FRANCE EN 1652.

— INCIDENTS ET DIFFICULTÉS.

EXAMINANT précédemment le fonctionnement de l'Association pour les faubourgs, nous nous étions arrêté à la fin de 1651 ; c'est que, dès les premiers mois de l'année suivante, les événements allaient jeter dans l'œuvre un trouble profond. Paris est menacé ; la misère dans les faubourgs est extrême. Un nombre infini de réfugiés des campagnes voisines, «*depuis l'approche des armées, se présente en foule, et leur voix retentit de toutes parts... Il se faut préparer aux mêmes fléaux dont les autres provinces ont été affligées*». ⁸⁰. [270]

Toujours, mensuellement, se tiennent les assemblées, les cotisations des associés se multiplient ; néanmoins, de jour en jour, l'impossibilité de lutter seuls contre la misère envahissante devient évidente. Tout en conservant des comptes distincts, une sorte de fusion semble s'opérer : la majeure partie des recettes, jadis distribuée dans les «Visites», sera versée «pour les Potages» entre les mains des Dames de la Charité.

Chez ces dernières également l'urgence des secours aux environs immédiats de la Capitale absorbera toute autre préoccupation, fera reléguer au second plan les provinces plus éloignées. Dans les Relations, il ne sera bientôt plus question que de Paris et de sa banlieue ; de Chatres et de Linas où, en mai 1652, les armées étaient campées, de La Villeneuve-sur-Gravois, de Palaiseau et d'Étampes... ; puis, ultérieurement, de Corbeil, Lagny, Gonesse et des villages avoisinant Villeneuve-Saint-Georges.

En cette année 1652, ou plutôt de janvier à la fin août 1652, époque à laquelle s'arrête notre registre, contre 2.650 livres environ remises à Mlle Viole pour la Picardie et la Champagne, plus de 10.000 livres furent versées par Maignart à Mme de Herse pour l'assistance des faubourgs et environs de Paris ⁸¹. Somme minime, certes, comparée au budget général de l'Œuvre, mais ce

⁷⁸ M. de Séraucourt, lieutenant criminel à Reims. — Dans une lettre du 19 octobre 1652, S. Vincent de Paul propose à Thomas Berthe, alors malade, de faire faire la distribution des aumones par M. de Séraucourt.

⁷⁹ On lit dans le *Journal* des Guerres civiles de Du BUISSON AVBENAY, en novembre 1650 : «Grandes aumônes se font à Paris pour les pauvres gens de Champagne ruinés par l'armée de l'Archiduc. Les dames de Lamoignon et de Here [sic] présidentes et autres et les sieurs de Bernières, Le Nain, etc. y opèrent journellement.»

⁸⁰ *Relation Générale des mois de Mars et Avril* [1652] contenant l'estat des *Pauvres des faux-bourgs* et villages des environs de Paris... [etc.].

⁸¹ Ces versements à la Caisse Centrale n'épuisaient pas les recettes de Maignart et, en cette année 1652, comme précédemment, de nombreux secours furent directement adressés par Maignart. Nous n'insisterons pas sur ces dons puisqu'il sera toujours possible d'en retrouver le détail dans le document. Notons simplement l'assistance à de nombreuses communautés religieuses — ce qui, soit dit incidemment, ne fut pas toujours très charitablement interprété — : Bénédictines de Rambervilliers, Notre-Dame de Liesse, chanoinesses de la rue Bellechasse, Ursulines de Magny... etc. (Particulièrement au sujet de l'assistance de ces Ursulines. Cf. RAPIN. *Mémoires*, T. I, p. 445 et suiv.).

Notons également quelques articles relatifs à une épidémie de peste qui s'était déclarée dans le Vexin Normand :

budget — on ne saurait trop le redire — s'il comptait en recettes, avec les versements des amis personnels [271] de Maignart, les dons individuels ou collectifs des Dames de la Charité, de Messieurs du Saint-Sacrement..., était alimenté surtout par la masse anonyme des aumônes provoquées par la lecture des *Relations*. On peut tenir pour négligeables ces 10.000 livres..., mais surtout si on les compare aux ressources procurées à l'Œuvre par le zèle de Maignart.

On conçoit que dans une organisation de cette envergure, ayant comme centre un groupement féminin, de petites difficultés étaient inévitables. Nous passerions donc volontiers sous silence certain malentendu, auquel fut donné, croyons-nous, une importance exagérée, s'il ne permettait de relever incidemment une judicieuse appréciation des divers rouages de l'Assistance.

Marie de Gonzague, cette princesse française, jadis Dame de la Charité et fervente amie de Port-Royal, devenue reine de Pologne, n'oubliait ni le monastère des Champs, ni les misères de la capitale. Une lettre de la Mère Angélique, du 16 mai 1652 ⁸², la remercie à la fois d'un don de 2.000 liv. pour l'Abbaye et d'un autre de 12.000 liv. pour l'Assistance, dont [272] l'utilisation lui était confiée, conjointement avec l'une des plus actives des Dames de Charité : Mlle de Lamoignon ⁸³.

Immédiatement la mère Angélique avait songé aux pauvres qui avoisinaient le monastère des Champs ; elle avait soumis à la reine divers projets, celle-ci les avait agréés ; mais, avant leur exécution, les événements se précipitèrent. En juin, les armées s'étant «horriblement battues à Étampes» toute la région fut dans une désolation telle que d'urgence on dut prélever 4.000 liv. sur l'aumône de Sa Majesté.

Que se passa-t-il exactement parmi les Dames de la Charité, nous ne saurions le dire ; toujours est-il que des bruits coururent... que la reine avait écrit à M. Vincent, que ses premières dispositions étaient totalement modifiées..., etc., etc. C'est alors que la Mère Angélique adressa à Mme de Lamoignon la lettre suivante à laquelle nous faisons précédemment allusion :

«Ayant appris, Mademoiselle, que M. Vincent a reçu une lettre de la Reine de Pologne par laquelle il dit qu'elle entend que les douze mille livres qu'elle a envoyées soient distribuées par les Dames de sa compagnie, je n'ai pas voulu différer davantage à vous dire que je suivrai d'aussi bon cœur ce nouvel ordre de la Reine que celui qu'elle avoit donné auparavant à Madame des Essarts ⁸⁴ et qu'elle a encore confirmé depuis par la lettre du 9 juin, en réponse de ce que j'avois écrit à sa Majesté sur [273] les pensées que j'avoies eues pour la distribution de cette aumône, et où elle me fait l'honneur de me dire que j'en fasse ce que je jugerois le plus à propos pour le bien des pauvres.

«Il est vrai, ma très chère sœur, que ce changement m'a un peu surprise vu principalement que je sais que l'intention de la Reine n'est pas que ses aumônes soient si publiques et fassent un si grand bruit, et que je pense la connoître assez pour ne me pas tromper lorsque je me persuade qu'elle eut été aussi satisfaite que cette aumône eut été employée à secourir des besoins d'autant plus extrêmes et plus dignes de pitié qu'ils sont connus de moins de personnes, qu'à subvenir à des nécessités

En juin, M. de Bernières écrit à Thouroude, son fermier à La Saussaye, de «fournir 250 liures pour assister les pestiférés de Hacqueuille et Doumesnil [? sans doute Dampsmesnil] ; puis en juillet, 150 liv. pour ceux de Radepont et de Lycourt [? vraisemblablement Lisors]. En août, 100 liv. étaient à nouveau envoyées pour ces villages.

⁸² *Lettres de la Mère Angélique*, T. II, p. 110, lettre n° 432.

⁸³ Magdeleine de Lamoignon (1619, t 1687), fille de Chrétien de Lamoignon, Président à mortier, et de Marie de Landes qui, jusqu'à sa mort, sur chacune des *Relations* fut indiquée pour recevoir les aumônes (cf. *supra*, p. 233). A partir de mai 1652, «Mademoiselle de Lamoignon, rue Aubry-Boucher», remplaça sa mère dans ce charitable emploi.

⁸⁴ Correspondante ordinaire de Marie de Gonzague dont, d'après les Mémoires et Correspondances de l'époque, elle paraît être la dame de confiance.

publiques qui sont très grandes, mais qui étant sues de tout le monde peuvent plus aisément trouver du secours dans la charité des gens de bien...

«Il me semble que si Sa Majesté n'avoit point eu d'autre dessein sinon que cette aumône fut employée en ces sortes de bonnes œuvres dont les Dames ont la direction, et non en d'autres dont je puis connoître la nécessité, elles [sic] n'auroit point témoigné désirer que je prisse part à la dispensation de cette charité. Néanmoins puisqu'on dit que ce nouvel ordre vient de Pologne et qu'il est plus conforme aux intentions de la Reine que le premier, je n'ai garde de m'y opposer ; et je trouverai fort bon que Madame des Essarts vous donne tout ce qui reste pour en disposer comme il vous plaira. Je suis etc.»⁸⁵.

Nous avons là, admirablement noté, le caractère administratif de l'œuvre gérée par les Dames de la Charité, en même temps que l'explication de l'attitude, non seulement de la Mère Angélique, mais aussi de M. de Bernières qui, toujours, nous l'avons vu, conserva la libre disposition d'une importante partie des dons reçus. [274]

Quant à l'incident, il fut clos par cette lettre de M. Vincent à Mlle de Lamoignon :

«4 Août 1652.

«Mademoiselle,

«La grâce de Notre Seigneur soit avec vous pour jamais !

«Quelqu'une de nos bonnes dames de la Charité m'ayant demandé si la Reine de Pologne affectait aux Dames de la Charité la distribution des 12.000 livres que Sa Majesté fait donner aux Pauvres de Paris et des environs, je lui ai dit que non. Et pource que ce qui a donné lieu à cette opinion est ce que je dis à la compagnie de mes dites dames, que Sa Majesté m'avait fait faire compliment de ce que j'avais assuré les dames que si elles voulaient emprunter 4.000 livres sur cette somme de 12.000, pour les nécessités qui pressaient pour lors, Sa Majesté assurément leur enverrait de quoi les acquitter ; c'est, Mademoiselle, ce qui fait que je vous supplie très humblement de détromper les dames de cette opinion que la reine de Pologne leur ait affecté cette distribution, vous assurant que je n'ai point dit cela, non pas...»⁸⁶.

Ainsi se termine notre document, le seul de toute la correspondance de S. Vincent de Paul dans lequel il soit fait une allusion — et combien discrète — à la participation de Port-Royal. L'original est perdu et le registre sur lequel était transcrite cette lettre est incomplet de quelques feuillets, dont précisément celui sur lequel se poursuivait la copie. [275]

Par trois fois, dans le registre de M. de Bernières, il est fait mention des générosités de la reine.

Dans un compte spécial pour l'assistance des religieuses de Bellechasse, nous voyons que le 12 août 1652 il fut «pris sur l'argent de la reine de Pologne, par l'ordre de la mère Abbesse de Port-Royal, mille livres».

Le mois suivant, aux Recettes de l'Association pour les faubourgs, on lit :

«Recu de Mme des Essarts de l'argent de Pologne 3.000 liv.

Et dans les dépenses du même mois :

«Employé les 3.000 liures de l'argent de Pologne contenu en l'autre part : 115 liv. à M. le Curé de Mondeville, le 10 Septembre aux Ursulines de Magny 25 liv. Le 18 aux dictes Ursulines 50 liv. Retenu pour les Religieuses Angloises⁸⁷ 150 liv. Et le surplusourny à la Rde Mère Abbesse de Port-Royal suivant son mémoire du 25e cy 3.000 liv.

⁸⁵ *Lettres de la Mère Angélique*, T. II, p. 165, lettre n° 468.

⁸⁶ S. Vincent de Paul. *Correspondance...*, édit. Coste, T. IV, n° 1533. — L'éditeur donne à propos de cette lettre les références et indications suivantes : «Registre I [des Archives de la Mission], fol. 72, v°. Copie prise sur l'original qui était de la main du saint. Cette lettre est la dernière du registre I, elle se continuait sur un feuillet aujourd'hui perdu.»

⁸⁷ Sur ces diverses communautés, cf. Appendice : Index.

Cependant, mieux vaut reconnaître que nous ne savons à peu près rien sur l'emploi de la majeure partie des 12.000 liv. de la reine ; car s'il est logique d'admettre comme prélevés sur ce don les deux articles précités, il serait plus difficile d'y rattacher l'article suivant, quoiqu'il soit de même date que le prélèvement pour les religieuses de Bellechasse :

«Du 12 Aoust 1652.

Pour fournir à Monsr Tagnier ⁸⁸ recu de l'argent de Pol [*sic*] 2.000 liv.

Plus que partout ailleurs, l'imprécision des notes de Maignart est ici regrettable. A priori, ce prélèvement de 2.000 livres [276] sur les 12.000 destinées à l'Assistance constituerait bel et bien un détournement.

Une telle supposition, alors même que nous n'aurions pas par la correspondance de la Mère Angélique le témoignage de la fidélité scrupuleuse avec laquelle elle entendait se conformer aux intentions de sa donatrice, serait inadmissible.

Faut-il supposer un accord entre l'abbesse et la reine, accord sur lequel l'éditeur de la correspondance, au XVIII^e siècle, aurait volontairement fait le silence ? ou admettre, parmi les multiples générosités ⁸⁹ de Marie de Gonzague, entièrement dévouée, comme on sait, à la cause de Port-Royal, un don spécial demeuré ignoré ? Rien ne s'oppose à ces hypothèses ; mais il est un fait susceptible de fournir une explication, à notre avis, de beaucoup plus satisfaisante.

La même lettre qui remerciait la reine pour les 12.000 liv. destinées à l'Assistance accusait également réception de 2.000 liv. pour les «Hermite» de Port-Royal.

La Mère Angélique écrivait :

«... *J'emploierai cette somme à faire achever un logement et à tous leurs besoins...*»

Nous savons, d'autre part ⁹⁰, que les bâtiments entrepris à Port-Royal des Champs furent élevés par les soins de MM. de Luynes et de Bagnols ⁹¹ ; que le projet d'édification d'«hermitages» autour du monastère fut abandonné. Le don de 2.000 [277] livres de la reine de Pologne — peut-être de ce fait demeuré disponible — n'aurait-il pas trouvé, dans les «Affaires» dont Taignier avait la charge, son utilisation ?

Et ceci nous amène à un point particulièrement important : Les «affaires» du parti.

Supposant connues les péripéties de la lutte pour la condamnation des doctrines de Jansénius, nous ne rappellerons que les faits essentiels, indispensables pour préciser l'état d'esprit, en cette année 1652, des divers groupes représentés dans l'Œuvre d'Assistance.

Après que Nicolas Cornet eut résumé, dans les Cinq fameuses Propositions, l'esprit de l'Augustinus (1649), les évêques de France furent individuellement sollicités d'apposer leur signature au bas d'une lettre devant être adressée au Souverain Pontife pour demander la condamnation des dites Propositions. Or, fait à noter, nul peut-être ne déploya autant de zèle pour recueillir ces signatures que M. Vincent (février-juin 1651) ⁹².

Cette lettre au Saint-Père fut signée par quatre-vingts à quatre-vingt-cinq évêques ; douze ou treize seulement refusèrent et parmi ceux-ci : Félix Vialart de Herse, évêque de Châlons, le fils de la présidente de Herse, dont le nom, on s'en souvient, figure au bas de chacune des Relations. Les objections de ces prélats, longuement exposées dans une lettre collective, furent remises au pape en

⁸⁸ Cf. Appendice : Index.

⁸⁹ Cf. Lettres de la Mère Angélique, 503 501, 583, 591..., 695. 700, 704, 713..., etc.

⁹⁰ Cf. [BESOIGNE]. Hist. de *Port-Royal*, tome IV, p. 132.

⁹¹ Sans doute, faut-il également voir une contribution de Maignart dans ce don que nous trouvons en juin 1652 au livre de Comptes. f° 72, v° :

«Le dict iour [22e] donné du mien pour le battiment etc. 3.000 liv.

⁹² Cf. la correspondance du saint à ces dates.

juillet 1651. Peu après, ils députaient à Rome trois docteurs du parti pour soutenir leur cause (décembre 1651). Naturellement, leurs adversaires les imitèrent et trois autres docteurs «des mieux intentionnés de la faculté» furent également députés.

Déplacements, séjour à Rome, visites et réceptions, tout [278] cela nécessitait des ressources. Qui donc allait y pourvoir ? A cette époque, dans toute affaire d'importance, on peut toujours soupçonner la Compagnie du Saint-Sacrement...

Dans les «Annales...» — Rien ; mais Rapin nous l'avoue : Dans la Compagnie secrète, comptant parmi ses membres des Jansénistes de marque, un clan ultra-secret s'était formé qui s'employait de son mieux pour obtenir condamnation des doctrines suspectes : «Personne cependant ne pensoit à fournir les secours nécessaires aux députés pour aller défendre la vérité, ce qui obligea quelques uns des plus zélés de la Compagnie de faire une contribution *secrète* et même assez considérable qu'ils donnèrent au docteur Hallier et à ses collègues pour les disposer à partir.»⁹³.

Ils arrivèrent à la fin mai 1652. L'un de leurs premiers soins fut d'informer M. Vincent qui, membre du Conseil de conscience, mais également Confrère du Saint-Sacrement, répondait à l'un d'eux :

«21 Juin 1652.

«Monsieur,

«J'ai été grandement consolé d'apprendre par votre lettre que vous êtes heureusement arrivé à Rome avec ces bons Messieurs qui sont avec vous. J'en rends grâces à Dieu et le prie qu'il vous conserve en parfaite santé, à quoi je vous prie aussi, Monsieur, de contribuer vous et eux en tout ce qui dépend de vous, puisqu'il y va de l'intérêt de Dieu... Ne vous pressez pas, s'il vous plaît, et n'allez point par la chaleur du jour ; Notre-Seigneur aura fort agréable que pour le mieux servir vous ménagiez vos forces. Nous tâcherons ici de vous aider de nos prières [279] et de nos *petites sollicitudes* autant que nous pourrons⁹⁴ et déjà l'on sollicite à la cour pour avoir d'autres lettres afin de vous les envoyer. On parle fort peu maintenant de ces questions, c'est peut-être à cause que les agitations de la guerre occupent les esprits et que les misères du temps commencent à se faire sentir. Il est pourtant arrivé un petit rencontre qui a fait remettre ces matières sur le tapis. C'est que *ces gens-là* ont fait courir une lettre imprimée sous cette inscription : *Lettre d'un évêque à un prêtre*, de laquelle ils ont envoyé des copies à plusieurs personnes, dont j'en suis une ; mais on a découvert que ce n'est pas une pièce *de leur boutique*⁹⁵ ains une lettre de Saint Prosper qu'ils ont traduite et accommodée à leur façon⁹⁶.

«Je ne doute pas que vous ne soyez averti de toutes choses. [280]

Je vous dirai seulement au sujet de la descente solennelle de la châsse de Ste Geneviève et des processions générales qu'on a faites pour demander à Dieu la cessation des souffrances publiques par l'intercession de la sainte qu'il ne s'est jamais vu à Paris plus de concours de peuple...⁹⁷.

⁹³ Mémoires du P. René Rapin, T. II, p. 330.

⁹⁴ «[S. Vincent] les fortifia dans leurs bons desseins, il les aida de sa bourse et de ses conseils ; et leur promit de ne les abandonner ni en France ni en Italie.» (COLLET. Vie de S. Vincent de Paul. T. I, p. 546.)

Par la suite, nous voyons que 1.000 liv. leur furent remises par les soins de S. Vincent. Cf. Correspondance. Edit. Coste. T. VIII, n° 3.309.

⁹⁵ L'expression se retrouve dans une autre lettre du 22 septembre 1656. Il s'agit encore de livres «de la fabrique de Port-Royal... ; à tous ceux qui sortent de cette boutique, on dit qu'il y a toujours quelque chose à redire». Cf. édit. Coste, n° 2.142.

⁹⁶ Coste IV, 400-403,

⁹⁷ Sur cette manifestation, cf. Registres de l'Hôtel de Ville de Paris pendant la Fronde. T. II, pp. 370, 377. *Lettres de la Mère Angélique*. T. II, p. 145, lettre n° 455. Maignart publia en cette occasion une Relation spéciale sous le titre : *Moyen povr obtenir de*

«On continue aussi de traiter la paix avec les princes et l'on espère de la bonté de Dieu qu'elle se fera, d'autant plus qu'on tâche d'apaiser sa justice par de grands biens qui se font à présent à Paris à l'égard des pauvres honteux et des pauvres gens de la campagne qui y sont réfugiés. On donne chaque jour du potage à 14 ou 15 mille qui mourraient de faim sans ce secours. Et en outre on a retiré les filles en des maisons particulières au nombre de huit ou neuf cent ⁹⁸ et l'on va enfermer toutes les religieuses réfugiées, qui logent par la ville et quelques unes en des lieux de soupçon, dans un monastère préparé à cet effet où elles seront gouvernées par des filles de Sainte-Marie.»

Il est à remarquer que dans tout ce paragraphe, S. Vincent de Paul a uniquement pour but de renseigner son correspondant sur l'activité de la Compagnie du Saint-Sacrement. Cela apparaîtra incontestable par simple rapprochement avec le passage correspondant des Annales de la Compagnie :

[En mai 1652] «...On parla dans la Compagnie de procurer la descente de la châsse de Ste Geneviève pour demander à Dieu par cette sainte la fin des misères publiques. [281]

«Sur la fin de mai, un grand nombre de gens de la campagne se réfugièrent à Paris. La Compagnie les assista puissamment de ses aumônes et leur procura de l'instruction. On les faisoit assembler dans le cimetière de Saint-Hippolyte, au faubourg Saint-Marceau, où ils recevoient le secours spirituel et temporel...

«La guerre civile et l'étrangère avoient désolé tant de couvents, de religieuses que ces pauvres filles avoient été contraintes de se réfugier dans Paris. Elles s'étoient logées séparément comme elles avoient pu et on jugeoit qu'elles étoient en grand péril de se perdre. La Compagnie en eut peur et trouva qu'il étoit important de les secourir dans une si pressante nécessité. On fit pour ce sujet une ample contribution... et on proposa de renfermer toutes ces religieuses dans quelque maison commode sous la conduite des filles de la Visitation.» ⁹⁹.

On comprendra maintenant la discrète allusion par laquelle M. Vincent termine sa lettre :

«Voilà bien des nouvelles, Monsieur, contre la petite maxime où nous sommes de n'en écrire point ; mais qui pourroit s'empêcher de publier la grandeur de Dieu et ses miséricordes. C'est en lui que je suis, Monsieur, votre...» ¹⁰⁰

Pas plus que leurs collègues, les députés de la minorité n'échappaient aux nécessités. Le parti devait subvenir à leurs besoins ; il le fit à n'en pas douter aussi largement que possible et, très vraisemblablement, les articles des comptes de M. de Bernières ainsi désignés : «pour fournir à M. Tagnier» n'ont pas d'autre objet. [282]

Nous trouvons les premiers de ces articles, confondus avec des dons purement charitables, dans le compte plus spécialement destiné aux provinces ; mais la destination voulue par les donateurs est explicitement indiquée et ne laisse place à aucune ambiguïté :

[22 juin 1652] «Reçu de Mr de Luyne pour Mr Tagnier etc. 1.000 liv., de Mr de Beaumont 200 liv., de Mr Singlin 300 liv., mis du mien 62 liv. cy = 1.562 livres

[15 juillet] Mis du mien pour M. Tagnier. 572 liv. ¹⁰¹.

Par la suite, un compte spécial fut créé que nous trouvons aux fos 82 recto et verso et 83 verso du registre et, dès lors, apparaît nettement que nous avons bien là une des sources devant alimenter la

Dieu une véritable Paix, par l'intercession de Sainte Geneviève, en la solennité de la descente de sa Chasse. S. 1. n. d. in-4° 4 pp. (Bibl. Nat. R. 8 070.)

⁹⁸ Cf. *Lettres de la Mère Angélique*. T. II, p. 139.

⁹⁹ *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, p. 127- 128.

¹⁰⁰ *S. Vincent de Paul. Correspondance*. Edit. Coste, t. IV, p. 403, lettre n° 1.510.

¹⁰¹ Cf. Livre de comptes, fos 44 verso, 69 verso et 70.

caisse du parti. Certaine subvention pour le P. Réginald ¹⁰² est à ce sujet caractéristique. D'autres articles relatifs à Nicolas Manessier, quoique sans rapports aux affaires de Rome, ne le sont pas moins.

Nicolas Manessier, nouvellement reçu docteur de Sorbonne, avait été nommé en septembre 1652 professeur de Théologie en la Faculté de Caen ¹⁰³. Ses thèses l'avaient rendu quelque peu suspect de jansénisme, si bien que dès son arrivée à Caen, un bruit parti du groupe local du Saint-Sacrement se répandit que le nouveau professeur était hérétique. [283]

Celui-ci, cependant, se disposait à commencer ses leçons le 10 octobre, lorsque, la rumeur savamment attisée grossissant de jour en jour, le gouverneur de la ville s'opposa à l'ouverture des cours. En même temps, un des présidents du Parlement de Normandie, Bonshoms de Couronne, menaçait Manessier d'une lettre de cachet imminente s'il ne renonçait à sa chaire.

C'est alors que l'Université députa deux de ses membres vers le duc de Longueville. Le sieur Le Petit, docteur de l'Université de Paris, se joignit à eux. Ce sont les frais de cette députation que nous voyons figurer aux comptes de M. de Bernières.

Le duc ayant donné ordre de lever tous empêchements aux leçons de Manessier, celui-ci ouvrit son cours le 9 novembre. Mais, le 18, la lettre de cachet prédite lui était présentée. Manessier regagna Paris d'où, après quelques mois, le parti l'envoyait à Rome joindre ses efforts à ceux des autres députés... Vainement, d'ailleurs, car peu après, la Bulle de condamnation des Cinq Propositions était promulguée.

On connaît l'attitude de Port-Royal en cette circonstance. Chez les adversaires, la joie fut grande et non dissimulée. Nous n'en voulons pour preuve que les lettres publiées par le P. Coste : Lettres des députés à S. Vincent et correspondance de celui-ci avec cet autre confrère du Saint-Sacrement Alain de Solminihac, évêque de Cahors ¹⁰⁴.

«Je vous envoie une nouvelle qui vous sera fort agréable, c'est la condamnation des jansénistes... Tout Paris a tressailli de joie, au moins ceux du bon parti...»

A quoi, faisant écho, Alain de Solminihac répondait : «Je lis et relis les qualités [entendre les qualifications] que [284] notre Saint-Père a données à ces propositions... et ne puis me souler de les lire tant j'y prends de plaisir...»

Inutile d'insister sur la gravité des dissentiments qui, normalement, entre S. Vincent de Paul et M. de Bernières, devaient résulter de ces faits. Revenons donc à l'Assistance de Paris que nous avons laissé en proie à la guerre civile.

Il faut lire les Relations avoisinant l'époque du combat de la porte Saint-Antoine (1er juillet 1652) pour s'imaginer quelle était alors l'intensité de la misère. Aux ravages des armées, la contagion s'était jointe : «On tient qu'il meurt à Paris par mois dix mille personnes», écrivait S. Vincent. À Étampes, à Palaiseau, Missionnaires et Filles de la Charité tombaient les uns après les autres. Lorsqu'enfin, avec la rentrée du roi à Paris (octobre 1652), on put espérer la fin des troubles, la situation semblait désespérée.

Dès que les troupes eurent évacué les environs de la capitale, l'archevêque de Paris qui, vraisemblablement, avait déjà publié, touchant la détresse des faubourgs, divers mandements,

¹⁰² Antoine Ravaille, dominicain sous le nom de P. Réginald, ardent défenseur de la grâce efficace par elle-même ; il était à Rome en relations avec les députés défenseurs de l'*Augustinus*. Cf. *Journal de M. de Saint-Amour... de ce qui s'est fait à Rome dans l'affaire des Cinq Propositions*. S. 1. 1662, in-fol. Voir pp. 387 et suiv.

¹⁰³ Cf. sur cette affaire : *Archives du Calvados*, D. 67. Registre des conclusions de l'Université de Caen, fos 57 v° à 60 et liasse D. 534. Voir également *Mém. de C. Hermant*. T. II, pp. 1 à 30.

¹⁰⁴ *S. Vincent de Paul Correspondance...* Edit. Coste, IV, 607-610 ; 610-613 ; 620-622 ; 627 : n°s 1.629, 1.630, 1.636, 1.641, etc.

auxquels nous voyons, par le Livre de Comptes, que Maignart avait assuré la publicité ¹⁰⁵, ordonna une enquête sur l'état de [285] son diocèse, laquelle révéla l'étendue du désastre. Les missionnaires de M. Vincent, décimés, ne pouvaient plus seuls assumer la charge de l'assistance ; l'archevêque fit appel aux diverses communautés religieuses. Les Jésuites et les Prêtres de Saint-Nicolas-du-Chardonnet furent envoyés dans la région de Villeneuve-Saint-Georges, les Capucins à Corbeil, les Jacobins à Gonesse, au Bourget et environs, les Carmes, les Récollets, les Pères de Picpus et autres collaborèrent également à cette œuvre. Les Prêtres de la Mission se partagèrent en plusieurs groupes, les uns conservant leurs anciennes «Stations» d'Étampes et de Palaiseau, d'autres remontèrent la Marne et prirent comme centre d'action le bourg de Lagny.

En même temps que s'organisait cette mobilisation des religieux, une initiative de MM. du Saint-Sacrement allait procurer de nouvelles ressources. Déjà, par une «contribution fort considérable» ils avaient pourvu à l'entretien des ecclésiastiques envoyés dans les diverses «Stations» ; considérant peut-être que les limites de ce que l'on pouvait espérer par l'aumône pécuniaire étaient atteintes, ils organisèrent les dons en nature et, pour les recevoir, ils créèrent les Magasins généraux de la charité ¹⁰⁶; [286] peut-être aussi d'autres préoccupations n'étaient-elles pas étrangères à cette organisation que certains contemporains attribuent plus particulièrement au confrère Du Plessis Montbard ¹⁰⁷.

Sur le modèle des Relations — jadis patronnées par la Compagnie — divers imprimés furent publiés : un État sommaire des misères de la Campagne ¹⁰⁸, lequel n'était qu'un résumé des

¹⁰⁵ En janvier 1651. (Comptes f° 2) :

«Le 7e payé à Savreux pour le port des ordonnances de M l'Archevesque 4 liv.

L'année suivante, janvier 1652 (Cmpt. f° 58) :

«Le 21 payé à Targa pour les mandements de Monsgr l'archevesque 30 liv.

En mai (Cmpt. f° 75) «Pour l'impression du Mandement, à Targa et pour son valet 13 liv. 9 s.

En juin (Gmpt. f° 77) «Pour le valet de Targa. 2 liv.

En juillet (Cmpt. f° 79 v°) «Au valet de Targa.. 5 liv. 13s.

En août (Cmpt. f° 81 v°) «Au valet de Targa 6 liv. 5 s.

¹⁰⁶ « La Compagnie eut si fort à cœur le soulagement des environs de Paris que la guerre avoit ruinés, qu'elle trouva un moyen dont on ne s'étoit pas encore servi en pareille occasion. Ce fut un magasin général et charitable qu'elle établit dans l'île Notre-Dame ; sur l'avis qu'on en fit donner à tous les prônes des paroisses, chacun y envoya toutes sortes de meubles et d'ustensiles de tous les quartiers de Paris ; chaque jour quelqu'un des confrères de la Compagnie en avoit la direction suivant l'ordre qu'il en recevoit le jeudi à l'Assemblée, et on distribuoit aux habitants des villages désolés ce qui leur étoit le plus nécessaire pour rétablir un peu leurs ménages. De temps à autre, on en rendoit compte à la Compagnie et on lui rapporta que la dépense qui se faisoit dans le magasin pour fournir à tous ces besoins montoit à 25.000 liv. par mois ; on fit plusieurs contributions pour le soutenir, et l'on convia les œuvres des paroisses et les plus puissants particuliers à concourir à ce pieux ouvrage ; ce qui se fit avec charité de la part de quelques paroisses, mais sur toutes de Saint-Etienne-du-Mont.» (*Annales de la Comp. du S.-Sacrement*, p. 132.)

¹⁰⁷ Christophe Du Plessis, baron de Monthard. On se souvient que ce fut lui qui présenta «aux puissances» le fameux mémoire secret élaboré par la Compagnie du Saint-Sacrement pour l'extinction du jansénisme. Cf. *Supra*, première partie, p. 47.

¹⁰⁸ *Estat sommaire des misères de la Campagne, et besoins des Pauvres aux environs de Paris. Des 20, 22, 24 et 25 octobre 1652* S.1. n. d. 4°, 12 pp. (Bibl. Nat., Recueil Thoisy. Tome 318, f° 150.)

enquêtes de l'archevêché, puis un Mémoire des besoins de la campagne... ¹⁰⁹, véritable appel à la charité. Cette feuille se terminait par cette étrange recommandation

«On prendra garde de ne confier ses charités, soit en argent, soit en nature, qu'à des personnes de confiance ou *de piété approuvée* et notoirement connues, pour les remettre à Messieurs les Curés ou dans les Magasins généraux.»

Enfin, une feuille qui, vraisemblablement dans l'esprit de [287] la Compagnie, devait devenir périodique, mais dont nous ne connaissons que le seul numéro de janvier 1653, fut également publiée, sous le titre : Le Magasin Charitable ¹¹⁰.

Jointe à l'effort général, cette initiative de la Compagnie prise au moment opportun contribua puissamment à ramener la quiétude dans le diocèse :

«Messieurs du Saint-Sacrement font merveille en cette ville», écrivait (3 janvier 1653) S. Vincent de Paul au P. Lambert, alors à Varsovie.

Cependant, après la soumission de Paris, Condé avait reconduit son armée en Champagne ; avec l'appui des troupes espagnoles, il avait pris Rethel, Sainte-Menehould et autres places. Autour de la capitale, on pensait encore les maux issus de la Fronde et déjà la guerre reprenait sur les frontières où, jusqu'au Traité des Pyrénées, chaque année n'apportera que de nouvelles calamités.

Cette pièce contient à la fin : «Pouvoirs donnez par Monsieur le grand vicaire aux Missionnaires.» Seul, ce document est signé comme suit : «Fait à Paris, ce 16 octobre 1652, signé Féret, Vicaire général.»

¹⁰⁹ *Mémoire des Besoins de la Campagne aux environs de Paris Du vingtième novembre 1652*. S. l. n. d. 4°, 8 pp. (*Ibidem* Thoisy, t. 318 f° 1581. Une édition différente existe à la Bibl. de Rouen, Montbret M. 7.854.

¹¹⁰ *Le Magasin Charitable. Du mois de janvier mil six cens cinquante trois*. S.l.n.d. 4°, 27 pp. (*Ibidem* Thoisy, t. 318, f° 169.)

CHAPITRE IV

LES DERNIÈRES RELATIONS

DEPUIS mars 1652, ce n'était plus qu'incidemment que les Relations faisaient allusion à la misère de la Picardie et de la Champagne. «Nous n'oserions parler de la calamité de ces deux provinces puisque nous sommes pressés par des objets qui nous sont plus proches», lisons-nous dans la feuille de juin-juillet. Le diocèse de Paris accaparait toutes les énergies. La feuille du 10 août, comme celle de septembre-octobre, lui sont exclusivement consacrées.

En novembre cependant, paraît le «Mémoire des besoins de la campagne...» ; l'assistance de Paris passait en des mains vigoureuses, Maignart alors cesse la publication des Relations. Elles ne reparurent que six mois plus tard suscitées par l'extrême détresse qui, de nouveau, s'était abattue sur les provinces frontières.

Il convenait, croyons-nous, de préciser ces faits pour faire sentir ce qui n'est pas exprimé dans l'obscur préambule de la [290] Relation de mars 1653. Impression personnelle, peut-être, mais il nous semble que Maignart, dans l'impossibilité de laisser entrevoir les divisions qui déjà minaient la Compagnie du Saint-Sacrement, paraît vouloir dépister les appréciations que l'on pourrait porter sur les causes de sa retraite temporaire

«Les règles de la charité chrestienne nous ont fait garder le silence *depuis plusieurs mois*, pour ne pas nuire aux soins incomparables de ceux qui ont travaillé avec tant de succes pour les pauvres des enuirons de Paris. Nos relations pour les Estrangers ayant deu céder à celles qui se faisoient pour les domestiques. Ils ont receu quelque soulagement à leurs maux, les malades ont esté rétablis en santé, ils ont esté mis en estat de gagner leur vie par leur travail. Et d'ailleurs le fléau de la guerre estant retourné dans ces deux Provinces... nous rentrons dans nostre premier travail...»

Un silence de «plusieurs mois» pour ne pas nuire à l'assistance de la capitale ! Il y a là une équivoque trop flagrante pour n'être pas intentionnelle. Les Relations pour la Picardie et la Champagne étaient interrompues depuis exactement *un an*. Le silence de «plusieurs mois» qui suivit la Relation de septembre 1652 paraît bien avoir de tout autres raisons et la «charité chrestienne» invoquée semble pouvoir s'entendre dans son sens le plus large.

Après les résumés des correspondances de Laon, Verveins et autres lieux, de Rethel..., Vitry et environs, voici la conclusion :

«Nous ne pouuons rendre un compte plus exact de ces Provinces puisque le manque d'argent n'a pas permis de descendre dans une application plus particulière. Nous *espérons* que si Dieu fait croistre les aumosnes, le zèle des Missionnaires de Monsieur Vincent se réchauffera pour les distribuer comme par le passé...»[291]

Un nouveau silence de plus de six mois, à propos duquel on pourrait encore échafauder quelques hypothèses, suivit cet appel, puis, sur la fin de l'année, coup sur coup, parurent deux Relations, la seconde, en décembre, débutant ainsi :

«Ceux qui auront leu nostre dernière Relation distribuée dans Paris en la Feste de Tous les Saints, auront esté instruits du dessein que l'on a pris de recommencer les nonveaux travaux pour le secours des deux Provinces les plus désolées de la France : Picardie et Champagne ; ils y auront appris comme les Prestres de la Mission de S. Lazare de Paris, portés d'un zèle tout nouveau y sont retournés pour recommencer ce qui avoit esté surcis pendant quelques mois...»

Si, comme il est probable, l'affaire des Cinq Propositions et les troubles qui, au sein de la Compagnie du Saint-Sacrement, en résultèrent ne furent point étrangers à ces atermoiements, la nécessité cependant, et la charité, imposèrent finalement un *modus vivendi*.

«NOUS avons crû qu'il estoit à propos de reprendre le fil de nos Relations — écrit Maignart dans le Récit sommaire... de Janvier-Mars 1654 — et de faire voir quelle a esté la suite des travaux de

Nos prêtres de la Mission ; quelle assistance ont reçu les Pauvres... et quelle est la nécessité de leur ouvrir une main libérale.»

Le fil était repris, la «Suite du Récit...» parut deux mois après ¹¹¹(*); mais, soit que les sources charitables fussent taries, soit qu'avec l'effort prolongé la lassitude fût venue, les appels restaient vains ; l'œuvre périlait. [292]

La feuille suivante ne parut qu'à la fin de l'Avent ; dans l'esprit de Maignart, ce devait être la dernière.

«Il y a de quoi louer Dieu — écrit-il — de ce que par une miséricorde très grande, il a suscité pendant cinq années entières dans le cœur de plusieurs personnes de piété le désir d'assister les Pauvres qui estoient réduits à des misères extrêmes. Et quoy qu'on ait eu sujet de s'estonner pendant ce temps là de la dureté de quelques riches qui n'ont pas voulu contribuer à cet œuvre... il y a beaucoup plus de sujet de se plaindre du refroidissement et de la cessation générale des aumosnes qui se rencontre à présent quoy que les misères soient toujours extrêmes... Nous nous trouvons réduits à la dernière extrémité. Le peu qui restoit ayant esté épuisé pour revestir cinq à six cens orphelins parmi le nombre de plus de six mille qui languissent de faim et de froid dans les deux affligées Provinces...»

Après quoi et comme «Conclusion du travail de cinq années» toutes les Relations publiées de 1650 à 1654 furent réunies en un Recueil ¹¹². Le volume dut paraître dans les premiers [293] mois de l'année 1655. Alors le P. Danjou, de la Compagnie de Jésus, qui déjà s'était fait remarquer par son ardeur anti-janséniste, prêchait le carême dans la chaire de Saint-Benoît de Paris. Ayant, dès le début de sa station, pris à parti le curé de cette paroisse, M. Grenet, approbateur, on s'en souvient, du livre de l'Aumosne Chrestienne, il alla dans un de ses derniers sermons jusqu'à formuler contre l'œuvre d'Assistance les accusations les plus graves : par exemple, qu'il savait de science certaine que, des aumônes recueillies pour les provinces frontières, une partie avait été détournée «pour entretenir des gens qui dogmatisaient contre l'église» ¹¹³.

«Dieu seul, mon très cher Père — écrit aussitôt à M. Arnauld la mère Angélique — peut arrêter la fureur de nos ennemis et désaveugler le monde.

«La préoccupation de la plupart des hommes me semble encore plus horrible que les excès des Jésuites, n'étant pas étrange que des gens aussi passionnés qu'eux dans leurs intérêts excèdent en toutes manières ; mais il est bien étrange que les autres les suivent avec un si grand aveuglement, contre toute justice et raison. Vous verrez qu'enfin M. Grenet leur fera excuse, et que M. Vincent ne s'offensera pas de l'outrage qu'ils lui ont fait, parce que la fin n'a pas été de le décrier, mais

¹¹¹ Entre cette feuille et la suivante, une Relation d'un caractère particulier fut publiée par M. de Bernières. La ville de Rouen, dont il était originaire, périodiquement affligée par «la contagion» n'avait pour soigner les pestiférés que des bâtiments de fortune, lorsque l'on entreprit la construction de deux hôpitaux.

La perception de droits spéciaux fut autorisée par le roi, mais cela demeurait insuffisant. C'est alors que Maignart publia son *Récit de ce qui s'est passé en l'establissement des Hospitaux de S.-Louis et de S.-Roch de la ville de Rouen pour les malades et convalescens de la peste...* Cette brochure, de 28 pages in-4°, éditée comme les Relations chez Savreux, comme elles également, est un appel à la charité.

Sur cette brochure, voir notre étude : *Un Rouennais méconnu, Charles Maignart de Bernières. Notes sur la participation janséniste à l'établissement d'hôpitaux rouennais*. Rouen, Lestringant, 1924, in-4° tell, avec portrait de Maignart de Bernières.

¹¹² Cf. *Supra*, p. 262.

¹¹³ *Mémoires de Godefroi Hermant*. T. II p. 633.

ceux qu'il décrie lui-même, quoique plus doucement, et dont en effet par un zèle sans science il désire autant la ruine que les autres par une malice toute franche..., »¹¹⁴,

La mère Angélique, cependant, se trompait : l'affaire n'en demeura pas là. Si l'on en croit Racine, «Mlle Violen, fille dévote [294] et de qualité», nous avons vu précédemment qu'elle était trésorière de l'œuvre¹¹⁵, « alla trouver le Père Vincent, supérieur de la Mission, et l'obligea de justifier par son registre comme quoi tout cet argent avait été porté chez lui et comme quoi on l'avait ensuite distribué aux pauvres des deux provinces »¹¹⁶.

On sait comment et en quels termes Pascal, dans la XVe Provinciale, reviendra sur cette affaire.

Maignart cependant qui, devant le refroidissement de la charité, avait pris le parti de cesser la publication des Relations ne pouvait paraître céder devant la calomnie. Deux feuilles furent publiées en cette année 1655..., mais le ton n'est plus celui d'autrefois où, même aux heures les plus critiques, toujours planait l'espoir ; à peine le découragement est-il dissimulé. La dernière Relation, de décembre 1655¹¹⁷, est moins un suprême appel qu'une lamentation sur la détresse de ceux que l'on ne peut plus secourir :

«Nous avons jusques à présent donné nos Relations au Public pour rendre compte de l'employ des aumosnes et attirer de nouveaux secours... maintenant la face des choses est changée... Cette Relation n'est plus que le triste récit des calamitez extraordinaires que le malheur de la guerre a attiré sur ces deux Provinces de Picardie et de Champagne et de la cessation du secours qu'on leur auoit donné depuis six années. Nous n'avons plus de paroles pour exprimer les cris et les gémisséments de ces pauvres peuples. La Charité qui nous presse nous porte [295] néanmoins à exposer encore une fois aux yeux de tout Paris la grandeur de leurs playes, afin de rendre inexcusables ceux qui les auront fermés et dont le cœur aura esté endurcy sur l'affliction de ceux pour lesquels Iesus-Christ a donné son sang...»

Suivent les lamentables récits et les appels désespérés de Laon, de Rethel, de Saint-Quentin, et Maignart termine par cette conclusion désabusée :

«Après cela peut-on douter de l'obligation indispensable de retrancher jusques au nécessaire pour empêcher la mort du pauvre ?

«Y songe qui voudra. Il n'y aura point de miséricorde pour celui lequel ne fera point miséricorde.»

Cette retraite de Maignart fut-elle absolue ? Continua-t-il à aider de son influence les Dames de la Charité qui, jusqu'à la Paix des Pyrénées, s'efforcèrent de subvenir aux plus pressantes nécessités ? Nous ne saurions le dire.

Les seules sources sur l'Assistance à cette époque sont les papiers de M. Vincent. Tout ce qui a pu être retrouvé : «Correspondance, Entretiens, Documents», tout est publié. De ces quatorze volumes, le nom même de M. de Bernières est absent. Parmi les documents des années d'enthousiasme, alors que chaque mois seize *mille livres* pouvaient être — un peu grâce à Maignart — envoyées aux frontières, vainement on chercherait une allusion quelconque à son intervention.

Ce n'est donc pas à l'époque des Provinciales, alors que par des démissions plus ou moins volontaires, le Saint-Sacrement s'épurait de tout contact avec Port-Royal ; ce n'est pas alors que le silence se fait sur les Relations, que les livres de l'Aumosne Chrestienne, malgré leurs éditions successives, se raréfient que l'on va par des confidences inopportunes compromettre l'orthodoxie de l'œuvre... [296]

¹¹⁴ *Lettres de la Mère Angélique*. T. II. Lettre du 12 mars 1655, n° 694.

¹¹⁵ Cf. *Supra*, p. 255.

¹¹⁶ Abrégé de l'Histoire de *Port-Royal*, par J. RACINE.

¹¹⁷ Cette dernière Relation ne se trouve pas dans le Recueil. Un exemplaire sous cartonnage moderne est conservé à la Bibliothèque Nationale : L2 K. 1.322.

PAR l'étude critique des documents actuellement connus, nous avons, croyons-nous, démontré l'impossibilité de tenir pour exacte la thèse d'Abelly ; nous avons ensuite, grâce au Livre de Comptes, établi l'importance, sinon la prépondérance, du rôle de Maignart de Bernières dans le vaste mouvement charitable suscité par les misères de la Fronde. Vouloir, dans une Conclusion qui paraîtrait cependant nécessaire, préciser davantage ; vouloir déterminer la nature des rapports, les influences respectives de la Compagnie du Saint-Sacrement et sur Maignart et sur M. Vincent, tenter une discrimination de ce qui appartient en propre à chacun d'eux, serait se lancer dans des hypothèses pour le moment incontrôlables.

L'histoire critique du grand siècle est à peine commencée, «à peine dégagée des erreurs, des partis pris accumulés par une sorte d'histoire classique, trop longtemps acceptée et enseignée»¹¹⁸. Et le savant auteur qui formule cette opinion n'envisage pas spécialement l'histoire religieuse ! Qu'eut-il écrit si tel avait été son sujet... ? alors que, depuis une trentaine d'années, les documents mis au jour ont formellement établi [297] que le principal moteur des affaires... on pourrait presque dire de la politique religieuse, fut une Fédération occulte.

De Marseille, de Toulouse, de Lyon..., nous sont venus sur la Compagnie du Saint-Sacrement d'importants documents ; en d'autres provinces, les recherches continuent... Sachons attendre : car, c'est là notre absolue conviction, sur l'histoire religieuse des XVIIe et XVIIIe siècles, aucun travail ne sera définitif tant que n'aura pas été élucidée cette question des Sociétés secrètes.

Enregistré le Mercredi 10 Décembre 1997

CI. LAUTISSIER

¹¹⁸ Emile BOURGEOIS et LOUIS ANDRÉ. *Les sources de l'Histoire de France*. XVIIe siècle. (En cours de publication.) Cf. T. I, préface, p. XIII.